

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. L. TREMBLET,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, C. DESPOND, P. DOUDIN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, A. JIMENAY, C. LUZZATTO, C. MASTOURA, F. OSMANI, Y. de PREVILLE, J. REVILLET, N. RIVRON, J. ROBERT, A. SCHWEIZER et D. SCHWEIZER.

Sont excusés : Mmes D. DUAY-DURAN, A. RIMAN et MM. A. MIZRAHI et S. RAGAVAN.

Mme M. BOGET, maire, et MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2010.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapport rectifié de la commission des finances élargie (M. Mizrahi, UDC).
5. Election d'un délégué du Conseil municipal à la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale en remplacement de M. Alain Grobet, démissionnaire.
6. Délibération n° 2010-30 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 130'000.-** destiné au renouvellement de l'automatisation du chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment ForuMeyrin.
7. Délibération n° 2010-31 proposant au Conseil d'Etat la nomination du sergent Yannick Paillard au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1^{er} juillet 2010.

8. Délibération n° 2010-27 présentée par Mme Renée Ecuyer et MM. Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Jean-Philippe Hulliger, François Haldemann, Yves de Prévaille et Jacques Robert, relative à la création d'un Fonds communal énergie de **CHF 2'000'000.-** destiné à la promotion des économies d'énergie, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement pour la période 2011-2014.
9. Délibération n° 2010-28 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 125'000.-** destiné à financer une partie des travaux de désactivation de la route de Préveessin en vue de la réunion des marais permettant le classement du site à l'inventaire des bas marais d'importance nationale.
10. Délibération n° 2010-08a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné au subventionnement du fonctionnement de l'association Elapsoïdea Vivarium pour l'année 2010. **Rapport de la commission de culture et finances conjointe** (Mme Girardet, AIM).
11. Délibération n° 2010-29 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à l'association Elapsoïdea Vivarium pour a) l'octroi de la gratuité des surfaces mises à disposition et de la prise en charge des énergies consommées dès le 1^{er} janvier 2010 pour un montant de CHF 75'000.-, et b) un subventionnement exceptionnel pour l'année 2010 pour un montant de CHF 25'000.-. **Rapport de la commission de culture et finances conjointe** (Mme Girardet, AIM).
12. Délibération n° 2009-35a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 150'000.-** destiné à l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier de la Citadelle sur la parcelle attenante au cimetière. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Hulliger, AIM).
13. Délibération n° 2010-25a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 120'000.-** destiné à la rénovation de la place, située derrière meyrincentre, dédiée à la pratique du skate et du roller. **Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse, de l'environnement et des sports élargie** (M. Iswala, S).
14. Délibération n° 2010-21a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 118'000.-** destiné à la rénovation du bâtiment 307b route de Meyrin. **Rapport de la commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Hulliger, AIM).
15. Délibération n° 2010-22a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 2'360'000.-** destiné à la rénovation de l'école des Boudines ainsi qu'à la création d'un nouveau bâtiment destiné aux activités parascolaires. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Brulhart, S).
16. Délibération n° 2010-24a relative à une demande de crédit de **CHF 3'625'000.-** destiné à la construction d'un boulodrome permettant l'accueil des clubs ainsi que d'autres activités. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments & finances élargie** (Mme Girardet, AIM).

17. Motion n° 2010-03 présentée par Didier Schweizer, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif de présenter pour le budget 2011 une baisse de 2 centimes visant à faire baisser l'impôt communal.
18. Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés (Mme Revillet, S).
19. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mmes Boccard et Revillet, DC et S).
20. Annonces de projets.
21. Propositions individuelles.
22. Questions.

* * *

M. Tremblet ouvre la séance par un discours:

"Permettez-moi, alors que j'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance de la dernière année de législature, de vous adresser quelques mots.

Tout d'abord, c'est un grand plaisir et un très grand honneur que vous m'avez fait en m'élisant à la présidence de ce Conseil, après 11 années durant lesquelles j'ai siégé avec beaucoup d'assiduité et je vous remercie pour votre confiance.

Comme l'a dit François Mitterrand, le premier homme politique dont j'ai des souvenirs, *"l'homme politique s'exprime d'abord par ses actes ; c'est d'eux dont il est comptable ; discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son œuvre d'action."*

C'est pourquoi je vais m'appliquer, tout au long de mon mandat, à ne pas vous décevoir, en menant les débats de la manière la plus neutre possible et en vous représentant auprès des associations meyrinoises et de la population chaque fois qu'il le faudra.

Il est, à mes yeux, important de rendre « accessibles à tous » les modestes politiciens que nous sommes. C'est pourquoi je veux mettre ma fonction au service des citoyens. Pour ce faire, j'ai créé un blog, hébergé par la Tribune de Genève, sur lequel je raconte mes rencontres et mes impressions, mes coups de cœur et mes coups de gueule. Je vous invite d'ailleurs à m'y rejoindre.

Avant de passer à notre ordre du jour, laissez-moi encore faire un clin d'œil aux personnes qui me sont chères et qui me font la joie d'être là ce soir. Mes parents tout d'abord, et en particulier mon père qui a présidé le Conseil municipal de Bernex, ma commune d'origine en 1986/87, Claude Blanc, mon oncle par alliance et qu'il n'est plus nécessaire de présenter mais qui, soit dit en passant, présida ce Conseil il y a tout juste 40 ans en 1970/71, et enfin, mon épouse Catherine et mes deux enfants, Julien et Isaline, à qui je grappille beaucoup de temps depuis toutes ces années et que je remercie, malgré tout, de me soutenir dans mon action politique.

Comme le veut la tradition, j'ai souhaité vous offrir un petit cadeau et j'ai choisi de vous remettre un bout de mon terroir d'origine en vous faisant découvrir les produits bernésiens, et plus particulièrement l'huile et le vinaigre que produit mon cousin dans l'exploitation qui fut un jour celle de mes grands-parents et qu'il a reprise et développée avec succès depuis quelques années déjà. Cela vous obligera à ne pas m'oublier puisque vous verrez mon nom à chaque fois que vous préparerez une salade !

Je conclurai en citant Vaclav Havel : "*N'est-il pas vrai que pour chaque citoyen - et doublement pour les hommes politiques - l'essentiel est finalement que la vie soit plus belle, plus intéressante, plus lumineuse et plus supportable ?*"

Je vous remercie pour votre attention et vous invite maintenant à commencer notre ordre du jour."

* * *

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2010**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Tremblet**, est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

2. **Communications du Bureau**

a) **Lettre de l'association Couleurs meyrinoises:**

Conseil municipal de
la commune de Meyrin
Mairie de Meyrin
2, rue des Boudines
1217 Meyrin

Meyrin, le 2 juin 2010

Concerne: initiative demandant le rétablissement du bus 28 à Meyrin

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Veillez trouver ci-joint une copie de l'initiative municipale déposée au service des votations et élections le mercredi 2 juin 2010, initiative qui a récolté 2'130 signatures.

Pour rappel, cette initiative *demande au Conseil administratif de la commune de Meyrin de faire toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat pour rétablir, lors de la mise en service de la branche Direttissima CERN du tram, la ligne 28 à Meyrin, prolongée de l'Hôpital de la Tour à travers la Zimeysa avec boucle et terminus au Jardin alpin, comme présenté dans le rapport final d'expertise du tram de Meyrin de juin 2008.*

Contrairement à ce qui nous a été communiqué par le Service de la surveillance des communes, la récolte des signatures s'est montrée d'une grande facilité, la population répondant très favorablement à cette initiative. Le quota minimum, à savoir 1'341 signatures, a été atteint à peine trois semaines après son lancement.

Pour une grande majorité des signataires, il n'est pas question d'améliorer les lignes imposées après la mise en service du tram, mais bien de rétablir une liaison directe Meyrin-Aéroport-Nations.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la balle est désormais dans votre camp. Toutes les tentatives d'améliorer le réseau actuel ne satisfont pas les Meyrinois. La suppression de la ligne 28 à Meyrin a été considérée comme une énorme erreur qu'il est grand temps de corriger dès que possible. A la commune de Meyrin de tout mettre en œuvre pour rétablir cette liaison perdue par tous les moyens, y compris une participation financière de la Commune si nécessaire.

Nous souhaitons voir les autorités meyrinoises porter une attention toute particulière à cette initiative qui confirme la pétition déposée au Grand Conseil au printemps 2009.

En vous remerciant de prendre en considération ce qui précède, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.

Pour Couleurs meyrinoises
Jean-Philippe Hulliger

M. Tremblet rappelle la marche à suivre concernant cette initiative et déclare attendre l'officialisation des signatures par le service des votations et élections, qui devrait arriver prochainement. Il ajoute que, dès que la notification écrite de la validation des signatures leur parviendra, le Conseil municipal devra se prononcer sur la validité de cette initiative dans un délai de deux mois, soit probablement pour le Conseil municipal de septembre. Si ce dernier accepte l'initiative, le Conseil administratif aura alors un délai de six mois pour y répondre.

M. Tremblet rappelle que l'exposition sur les Vergers est ouverte jusqu'au 21 juin à l'école des Boudines, date à laquelle aura lieu la séance publique.

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 18 mai, questions de Mme Schweizer

Pose d'un miroir dans l'impasse de l'avenue de Vaudagne

La Commune a sollicité un transport sur place en présence de la direction générale de la mobilité (DGM) organe compétent pour traiter ce type de demande.

La DGM nous a répondu que les miroirs ne constituent pas la meilleure solution pour améliorer la visibilité, puisqu'ils sont inutilisables en hiver (formation de givre ou de buée), déforment la vision des autres usagers et les deux roues y sont notamment peu perceptibles.

En outre, ils provoquent une fausse sécurité, en ce sens que les usagers ont tendance à ne plus marquer un temps d'arrêt aux débouchés qui en sont équipés. Dès lors, la DGM n'autorise la pose de ce type d'équipement qu'aux endroits où la visibilité est quasiment nulle et où seule la présence d'un miroir peut être une aide substantielle pour les usagers.

La DGM apportera une réponse écrite à cette requête.

Accès des habitants de l'avenue Ste-Cécile 33 - 43

Suite à la demande de Mme Schweizer concernant les habitants de l'avenue Ste-Cécile 33 à 43 qui ne peuvent plus tourner à gauche pour rentrer chez eux, nous vous informons qu'un courrier a été envoyé à la Direction générale de la mobilité le 27 mai dernier.

Dans sa réponse, la DGM nous a confirmé que la configuration des lieux ne permettait pas l'implantation d'une présélection pour obliquer à gauche, car elle nuirait à la fluidité du trafic. Elle précise que dès la fin du chantier, la situation sera rétablie telle qu'elle était à l'origine.

Séance du 18 mai, question de M. Brulhart

Signalisation indiquant le passage des enfants à la rue Gilbert

Le SUTPE a pris contact avec la Direction générale de la mobilité (DGM) pour organiser au plus vite un transport sur place afin de leur demander la mise en œuvre des mesures de sécurité.

Séance du 18 mai, questions de M. Ragavan

Disparition de places de parking dans le secteur de Meyrin-village

Le nombre total de places de parking dans le périmètre immédiat de la place de Meyrin-village, rue Virginio-Malnati, chemins du Grand-Puits et Antoine-Verchère, n'a quasiment pas changé depuis le début du chantier. Dans certains secteurs, on observe une suppression momentanée de places alors que dans d'autres secteurs quelques places supplémentaires ont été réalisées temporairement. C'est le cas, notamment, de l'espace situé devant le magasin de motos Vionnet, où

quelques places en épi ont pu être disposées pendant environ 6 mois. Ces parkings provisoires ont été supprimés en fonction de l'avancement du chantier.

Problème de stationnement sur le domaine public des collaborateurs de l'Hôpital de la Tour

Cette problématique, connue de l'administration, sera modifiée prochainement lors de la mise en place des mesures prévues dans le plan directeur de stationnement.

Séance du 18 mai, question de M. Hulliger

Barrières peu visibles au bas de l'avenue François-Besson

Il convient ici de rappeler que la signalisation de chantier est régie par des règlements extrêmement stricts, dont l'application revient à la DGM. L'entreprise est tenue de respecter les directives à appliquer. Les usagers, quant à eux, doivent se conformer aux indications figurant sur place et adapter leur comportement.

Le SUTPE a demandé aux autorités compétentes un renforcement de la signalisation.

Séance du 18 mai, question de M. Schweizer

Fontaine de Meyrin-Village et pavés de la place

La fontaine de Meyrin-Village est entretenue régulièrement par le service des sports au niveau des pompes et de la filtration et elle est en fonction d'avril à fin octobre durant la journée.

Dans le cadre de cet entretien, nous avons dû interrompre temporairement le fonctionnement de quatre buses et aujourd'hui le fonctionnement normal de cette fontaine est à nouveau assuré.

En ce qui concerne les pavés qui se déchaussent, le service de l'environnement procède régulièrement à la remise en place de ceux-ci dans le cadre d'un entretien régulier.

* * * *

Confidentialité des noms des collaboratrices et collaborateurs de l'administration

Ce printemps, à différentes reprises, des conseillers municipaux ont cité des noms de collaborateurs de l'administration communale dans le cadre des questions et propositions individuelles.

Nous invitons les élus à se limiter, à l'avenir, à mentionner les dossiers sans les associer à des collaboratrices ou des collaborateurs. Cas échéant, il leur est loisible de requérir des informations spécifiques dans le cadre des commissions politiques, par exemple. En effet, nous souhaiterions que l'intérêt des collaborateurs de l'administration soit sauvegardé, ce d'autant que la parole ne leur est pas don-

née lors des séances plénières de ce Conseil. A noter que la commune de Meyrin est dotée d'une administration publique efficace se mettant volontiers au service des habitants de cette commune.

Réalisation de la galerie de décharge

Le Conseil administratif informe que pour respecter des échéances de planning et de phasage des travaux, l'entreprise MARTI qui réalise actuellement la galerie de décharge sur le tronçon compris entre la rue de la Prulay et le Cycle d'Orientation de la Golette, travaille en 2 x 8 heures. Le début de la journée de travail initialement prévu à 5h00 est repoussé à 6h30 au plus tôt. La fin de la journée étant prévue pour 22h00. Ce dispositif sera maintenu jusqu'au 9 juillet environ.

Il a en outre été demandé à l'équipe du matin un effort particulier afin de limiter les nuisances sonores avant 7h00.

Modification des limites de zones dans la zone industrielle des batailles (ZIBAT)

Le Conseiller d'Etat Mark Muller nous a informé le 18 mai que la modification des limites de zones n° 29'582-526 entrainé en phase d'opposition du 21 mai au 21 juin. Le Conseil municipal avait préavisé favorablement cette modification de zone le 6 octobre 2009 (délibération n° 2009-39a).

Le plan directeur de la ZIBAT qui accompagnait cette modification de zone entrera en phase d'opposition dès que la synthèse des observations sera achevée.

Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale

Nous vous annonçons officiellement que M. Erwin Oberwiler, architecte meyrinois ayant participé à plusieurs projets culturels d'envergure, fait partie du comité de la fondation depuis le 14 décembre 2009.

Mesures anticrise

Nous vous informons que divers services communaux ont, d'ores et déjà, assuré leur soutien aux Meyrinois en difficulté d'emploi, puisque six personnes renforcent à présent les rangs des employés de la Commune; deux profils sont à l'étude et deux sont en préparation.

Considérant le succès de la mesure appelée à poursuivre son développement, le Conseil administratif annonce que le budget dévolu de CHF 280'000.- est épuisé et qu'il concèdera, dès ce moment, à son administration une nouvelle disponibilité budgétaire d'un montant équivalent. Il importe en effet que notre municipalité poursuive son effort solidaire en faveur des habitants de Meyrin récemment écartés du marché de l'emploi ou rencontrant des difficultés à y retourner en raison de la carence d'opportunités professionnelles.

Théâtre Forum Meyrin : achat de billets en ligne

Pour donner suite aux demandes formulées par plusieurs élus lors de la présentation du nouveau site internet du théâtre, les internautes pourront visualiser sur le plan de salle la place qui leur a été attribuée lors de l'achat en ligne; s'ils ne sont pas satisfaits, ils pourront demander deux propositions alternatives.

La vente d'abonnements en ligne a démarré le 10 juin (déjà 50 abonnements vendus via le site internet, soit 15-20% du total des ventes), tandis que la vente de billets débutera le 30 août.

Suivi du séisme en Haïti par Médecins sans Frontières

Quelque quatre mois après le terrible séisme qui a bouleversé Haïti en janvier de cette année, Médecins sans Frontières est entré dans la phase de post-urgence en ouvrant un centre hospitalier dans des containers situé à 30 km à l'ouest de la capitale Port-au-Prince. Cette situation semi-provisoire devrait perdurer environ trois années. A présent, les soins sont de nature à traiter les symptômes physiologiques et psychologiques découlant du traumatisme subi.

Médecins sans frontières a levé 100 millions d'euros destinés aux soins d'urgence et de post-urgence en Haïti, dont une quarantaine a été dépensée à ce jour. Le solde devrait financer ses interventions des trois prochaines années.

Le directeur de Médecins sans Frontières Suisse a récemment affirmé que jamais aucune autre intervention ne s'était révélée aussi complexe que celle qu'ont dû organiser les agences d'aide humanitaire et sanitaire en Haïti. La présence préalable de Médecins sans Frontières dans ce pays s'est révélée un avantage considérable. Aujourd'hui, plus de 70% des soins médicaux et chirurgicaux prodigués dépendent de cette institution.

Depuis janvier, Médecins sans Frontières a assuré plus de 1'100 opérations et plus de 13'300 consultations.

* * *

4. Rapport rectifié de la commission des finances élargie (M. Mizrahi, UDC)

M. Tremblet annonce que M. Mizrahi ne pouvant participer à cette séance pour des raisons professionnelles, il a été décidé que les éventuelles questions seraient répondues par M. Schweizer, chef de groupe.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** déclare qu'il n'est pas nécessaire d'approuver ce rapport vu que les comptes ont déjà été votés.

Le rapport rectifié:

"Introduction

En préambule, je voudrais chaudement remercier nos trois conseillers administratifs, les chefs de services de la Commune, les présidents des commissions et mes collègues conseillers municipaux pour l'excellent travail qui a été fait et qui nous permet d'avoir une vision claire et globale de la situation de nos investissements en cours au 31 décembre 2009 ainsi que du compte-rendu des comptes de la Commune pour l'exercice financier 2009.

Un grand merci à Monsieur Cela et aux collaborateurs du service des finances pour la structure claire et complète de la situation de nos investissements en cours au 31 décembre 2009 ainsi que du compte-rendu des comptes de la Commune pour l'exercice financier 2009.

Travail considérable donc que j'ai l'honneur de vous résumer ci-après.

Etude des Comptes d'investissements 2009

Situation des investissements en cours au 31 décembre 2009

La situation des investissements en cours au 31 décembre 2009 nous est présentée d'une manière claire et synthétique, ce qui nous en facilitera l'étude et l'analyse.

La présentation de la situation des investissements en cours au 31 décembre 2009 est maintenant divisée en 6 grandes rubriques (au lieu de 7 pour le budget, rénovations lourdes et courantes regroupées):

*Urbanisme, acquisitions foncières
Assainissement (génie civil)
Aménagement espace public et routier
Bâtiments
Rénovations (lourdes + courantes)
Divers*

Il est à noter que l'administration ne peut pas traiter plus de 25 à 30 millions de projets par année, ceci doit être mis en perspective avec l'élaboration des priorités du plan des investissements et notamment en ce qui concerne les projets indispensables et importants.

Etat actuel du compte des investissements (situation au 31 décembre 2009)

Projets ouverts : 73

Projets à clôturer : 18

*Le total des crédits d'investissement voté est de **CHF 140'571'875.-**.*

*Le montant des investissements prévu au budget 2009 est de **CHF 29'848'500.-**.*

*Le montant des dépenses d'investissement au 31 décembre 2009 est de **CHF 14'434'682.-**.*

Principaux écarts au compte des investissements (situation au 31 décembre 2009)

Urbanisme, acquisitions foncières

Plan directeur communal

Dépassement de CHF 87'158.-, montant du crédit d'étude sous estimé, dépassement de CHF 130'000.- annoncé en 2006.

Plan localisé de quartier Les Vergers

Dépassement prévu de CHF 20'000.-.

Bâtiments

P1 souterrain

Montant du crédit sous estimé, dépassement prévu de CHF 60'000.- pour chaque partenaire (Centre commercial de Meyrin et Commune).

Rénovation

Désamiantage école de la Golette

Dépassement de CHF 159'778.- dû à des impondérables clairement identifiés lors des travaux.

Divers

Subvention incitation achat vélo/kit électrique

Dépassement actuel de CHF 21'500.-, dépassement total de l'ordre de CHF 100'000.- soient 133% de l'engagement initial. Laissé ouvert jusqu'à la fin des travaux TCMC mi-2011.

Conclusion

Nous avons 73 projets ouverts au 31 décembre 2009 pour un solde d'investissement de près de 48 millions de francs. D'autre part, nous avons investi moins de 50% du budget voté à près de 30 millions de francs pour 2009.

Comme nous le verrons avec l'analyse des comptes 2009, nous avons un excédent de recettes de 16.2 millions de francs pour l'exercice 2009.

Au vu de ce qui précède, nous devons investir plus rapidement et plus agressivement avec une vision d'avenir.

Etude des Comptes 2009

Afin de vous présenter un rapport plus court que lors de ma précédente présentation du budget 2009, je me suis concentré sur les dicastères présentant des variations de dépenses actuelles importantes par rapport au budget 2009. Dans ce rapport, je n'ai pas mentionné les priorités, la mission et les informations précédentes du budget 2009 : pour ceci, je vous renvoie à mon rapport sur le budget. Les réductions et augmentations mentionnées font référence au budget 2009 accepté.

Petite enfance

Conseillère administrative : Mme M. Boget

Cheffe de service : Mme A. Kummer

Présidente : Mme R. Ecuyer

Réduction de 3% des charges (bien qu'il y ait une augmentation des charges au niveau des crèches – grippe A, repas fournis sur ancienne base de coûts) et augmentation de 8% du revenu (CHF 121'609.-).

Total charges	CHF 576'388.19
Total revenus	CHF 1'685'109.05

Ecoles et restaurants Scolaires

Conseillère administrative : Mme M. Boget

Cheffe de service : Mme M. Rebetz

Présidente : Mme R. Ecuyer

Réduction de 5% des charges (CHF 101'133.-) et augmentation de 13% des revenus (CHF 76'606.-).

Total charges	CHF 1'755'566.69
Total revenus	CHF 661'606.20

Actions sociale et jeunesse

Conseillère administrative : Mme M. Boget
Cheffe de service : Mme M. Rebetez
Présidente : Mme P. Doudin

Jeunesse

Diminution de 2% des charges (CHF 34'404.-)

Total charges	CHF 1'561'096.06
Total revenus	CHF 0.-

Action sociale individuelle et communautaire

Diminution de 4% des charges (CHF 56'879.-)

Total charges	CHF 1'428'120.95
Total revenus	CHF 0.-

Sécurité municipale

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud
Chef de service : M. P. Donzé
Président : M. F. Haldemann

Diminution de 10% des charges (CHF 33'035.-) et de 12% des revenus (CHF 93'198.-) due à la diminution des amendes d'ordre.

Total charges	CHF 287'564.98
Total revenus	CHF 681'701.58

Feu

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud
Chef de service : M. P. Donzé
Président : M. F. Haldemann

Charges stables, augmentation des revenus de 533% (CHF 149'222.-) due à la participation aux taxes des compagnies d'assurance (annulation de la loi sur les reports de charges du canton aux communes).

Total charges	CHF 1'245'866.07
Total revenus	CHF 177'222.20

Protection civile

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud

Chef de service : M. D. Brodard

Président : M. F. Haldemann

Augmentation de 126% des revenus (CHF 67'570.-) due à la location des abris à l'armée et diminution des charges de 9%.

Total charges	CHF 115'195.65
Total revenus	CHF 121'069.80

Etat civil

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud

Cheffe de service : Mme E. Cottier

Président : M. P. Hamann

Diminution de 43% des charges (CHF 14'174.-) contrebalancée par une augmentation de 20% des revenus (CHF 16'089.-).

Total charges	CHF 18'726.39
Total revenus	CHF 96'088.50

Sports et sécurité

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud

Chef de service : M. D. Genequand

Président : M. F. Hernot

Diminution de 7% des charges (CHF 141'371.-) et augmentation des revenus de 8% (CHF 80'876.-).

Total charges	CHF 1'971'678.79
Total revenus	CHF 1'123'375.75

Théâtre Forum Meyrin

Conseillère administrative : Mme M. Boget

Chef de service : M. M. Menghini

Présidente : Mme Y. Boccard

Augmentation de CHF 127'283.60 aux charges et de CHF 179'803.30 aux revenus. La participation de la Commune a baissée de CHF 53'480.34.

Bibliothèque

Conseillère administrative : Mme M. Boget
Chef de service : M. C. Pauli
Présidente : Mme Y. Boccard

Pas d'écart significatif.

Affaires culturelles

Conseillère administrative : Mme M. Boget
Cheffe de service : Mme D. Remy
Présidente : Mme Y. Boccard

Les charges ont augmenté de 3% (CHF 99'155.-) ainsi que les revenus de 16% (CHF 201'296.-).

Total charges	CHF 3'578'854.76
Total revenus	CHF 1'459'695.50

Environnement & énergie

Conseillers administratifs : MM. J.-M. Devaud / R. Sansonnens
Chefs de service : MM. O. Morand / O. Chatelain
Président : M. M. Dumalle

Pas d'augmentation significative des charges, bien qu'il ait fallu investir dans les interventions de déneigement et salage (+187%, CHF 37'495.-) et acheter du sel supplémentaire (+221%, CHF 44'113.-), mais augmentation de 49% (CHF 55'788.-) des revenus.

Total charges	CHF 3'341'460.77
Total revenus	CHF 170'787.65

Aînés

Conseiller administratif : M. R. Sansonnens
Cheffe de service : Mme Y. Cuttelod
Présidente : Mme P. Doudin

Les charges ont légèrement augmenté de 4% (CHF 14'675.-) et les revenus ont baissé de 16% (CHF 1'577.-).

Total charges	CHF 379'674.67
Total revenus	CHF 8'422.80

Urbanisme / Travaux Publics

Conseiller administratif : M. R. Sansonnens

Chef de service : M. O. Morand

Président : M. L. Tremblet

Les charges ont diminué de 8% (CHF 30'979.-) ainsi que les revenus de 11% (CHF 27'304.-)

Total charges	CHF 381'020.70
Total revenus	CHF 217'695.85

Information / communication

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud

Chef de service : M. J.-M. Solai

Président : M. E. Hubert

Charges stables et légère augmentation des revenus.

Total charges	CHF 1'288'860.99
Total revenus	CHF 133'429.40

Gérance & entretien des bâtiments

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud

Chef de service : M. G. Dessimoz

Président : M. Y. de Prévile

Les charges ont diminué de 5% (CHF 365'239.-) et les revenus ont augmenté de 7% (CHF 194'657.-). Remarquable exercice financier.

Total charges	CHF 5'968'257.12
Total revenus	CHF 2'970'129.45

Administration générale

Conseil administratif in corpore

Chef de service : M. J.-M. Solai

Président : M. P. Hamann

Augmentation des charges de 6% (CHF 88'295.-) principalement due aux mesures de pandémie et à l'augmentation des honoraires difficiles à budgéter. Augmentation de 5% des revenus.

Total charges	CHF 1'534'960.38
Total revenus	CHF 168'852.00

Ressources humaines

Conseil administratif in corpore

Chef de service : M. J.-M. Solai

Président : M. P. Hamann

Augmentation des charges de 2% (CHF 137'729.-) pour la petite enfance, de 10% (CHF 182'484.-) pour la culture et le Théâtre. Globalement diminution de 2% (CHF 629'824.-) des charges et augmentation de 94% (CHF 267'408.-) des revenus.

Total charges	CHF 29'288'198.86
Total revenus	CHF 551'894.90

Service financier

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud

Chef de service : M. M. Cela

Président : M. P. Hamann

Finances: importante diminution (17%, CHF 3'819'193.-) des charges à CHF 19'217'926.15 et augmentation considérable des revenus (14%, CHF 10'012'787) à 80'479'386.77.

Augmentation de 9% (CHF 3'810'725.-) à CHF 47'860'725.10 pour les impôts personnes physiques (revenus) et hausse de 23% (CHF 3'488'578.-) à CHF 18'488'577.55 sur les impôts personnes morales.

Augmentation de 14% (CHF 9'848'460.-) des revenus sur les impôts à CHF 79'918'459.57, dont 66'349'302.65 en centimes additionnels communaux (+12%).

Globalement diminution de 34% des charges (CHF 3'825'929.-) au niveau des finances et impôts.

Total charges	CHF 19'217'926.15
Total revenus	CHF 80'479'386.77

Conclusion

Nous terminons l'exercice 2009 dans de très bonnes conditions avec un excédent de recettes de 16.2 millions de francs. Ce montant qui représente un trop-perçu d'impôts auprès de la population et des sociétés meyrinoises peut aussi se traduire en un surplus de plus de 14 centimes additionnels au niveau des impôts communaux.

Nous avons eu peur de la crise économique et nous avons été très prudents dans nos investissements. Maintenant que la crise économique est en passe d'être résorbée, prenons les conclusions qui s'imposent pour la bonne santé financière de notre population et baissions le centime additionnel d'impôt de quelques points (minimum 2 centimes)."

5. **Election d'un délégué du Conseil municipal à la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale en remplacement de M. Alain Grobet, démissionnaire.**

M. Dumalle présente la candidature de **Mme Nadia Rivron** qui est élue à l'unanimité moins une abstention.

* * *

6. **Délibération n° 2010-30 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 130'000.- destiné au renouvellement de l'automatisation du chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment ForuMeyrin.**

Mme Boget rapporte qu'un certain nombre d'utilisateurs ont remarqué les dysfonctionnements au niveau du chauffage et de la ventilation des locaux. Elle rappelle que le bâtiment ForuMeyrin a été construit il y a 15 ans et les automates qui gèrent le système sont désormais vétustes et nécessitent un renouvellement. Elle précise que la société qui gérait ses appareils a cessé ses activités et les technologies évoluant extrêmement rapidement, il apparaît nécessaire de veiller à une modernisation des installations techniques. Elle déclare que le choix s'est porté sur des appareils permettant une optimisation de la gestion énergétique du bâtiment.

M. Tremblet fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments qui est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

7. **Délibération n° 2010-31 proposant au Conseil d'Etat la nomination du sergent Yannick Paillard au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1^{er} juillet 2010.**

M. Tremblet déclare que cette délibération fera l'objet d'un vote immédiat. Personne ne désirant s'exprimer, le président met aux voix la **délibération n° 2010-31**,

proposant au Conseil d'Etat la nomination du sergent Yannick Paillard au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1^{er} juillet 2010

Vu la proposition de l'état-major de la Compagnie des sapeurs-pompiers, approuvée par le Conseil administratif en séance du 1er juin 2010;

Vu l'article 30, chiffre 2, lettre a), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Vu l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990;

Vu l'article 19 du règlement d'exécution du Conseil d'Etat du 25 juillet 1990;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 juin 2010,

DECIDE

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de proposer au Conseil d'Etat la nomination du sergent Yannick Paillard au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1er juillet 2010.

M. Tremblet en profite pour souhaiter à M. Paillard plein succès dans ses nouvelles fonctions.

* * *

8. Délibération n° 2010-27 présentée par Mme Renée Ecuyer et MM. Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Jean-Philippe Hulliger, François Haldemann, Yves de Préville et Jacques Robert, relative à la création d'un Fonds communal énergie de CHF 2'000'000.- destiné à la promotion des économies d'énergie, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement pour la période 2011-2014.

M. de Préville déclare que les membres de la commission souhaitent créer ce fonds, dont il avait déposé lui-même une demande il y a quelques années, afin de soutenir des projets de la Commune et des privés: le but étant de faire des économies d'énergie et de favoriser le développement d'énergies renouvelables dans les futures constructions.

Il précise que le programme élaboré jusqu'à présent n'est pas définitif et le montant important de cette délibération servira au démarrage et devra par la suite être alimenté par un mécanisme expliqué dans l'exposé des motifs.

Il déclare que les membres de la commission ont proposé de limiter la période à 5 ans dans un premier temps, afin de pouvoir faire un bilan à ce moment-là et réadapter les montants si nécessaire.

Au nom du Bureau, **M. Tremblet** propose de renvoyer cette délibération en commission environnement et énergie qui est approuvé à l'unanimité.

* * *

9. Délibération n° 2010-28 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 125'000.- destiné à financer une partie des travaux de désactivation de la route de Prévessin en vue de la réunion des marais permettant le classement du site à l'inventaire des bas marais d'importance nationale.

M. Sansonnens rapporte que la commune de Meyrin a activement soutenu la réunification des marais de Mategnin et, dans cet objectif, demande la fermeture de cette route pour en faire un chemin piétonnier et cycliste.

Il précise que ce dossier est en tractation depuis plus de dix ans et que la société Pro Natura Genève est chargée d'en effectuer la réalisation. Apportant le financement de base, Pro Natura a néanmoins besoin de CHF 537'000.- qu'elle a sollicités auprès de la Confédération, du Canton, de la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale, et enfin de la commune de Meyrin. Cette demande fait l'objet de la présente délibération.

M. Tremblet déclare que le Bureau propose le renvoi en commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

M. de Prévile propose le vote immédiat pour permettre le commencement des travaux durant la période estivale.

Vu l'importance de l'entreprise, **Mme Luzzatto** souhaite que cet objet puisse être renvoyé en commission afin de pouvoir auditionner Pro Natura.

M. Sansonnens souligne que Pro Natura ayant reçu des aides financières de la Confédération et du Canton, la part communale n'est pas déterminante dans le démarrage des travaux et ces derniers pourraient commencer déjà cet été.

Il se montre également favorable à un renvoi en commission afin que les conseillers puissent se rendre compte de la nature des travaux à effectuer.

Bien que la Commune ne soit pas l'initiatrice de ce projet, **M. Hulliger** pense qu'il est effectivement important de pouvoir se déterminer sur les travaux à réaliser. Au nom du groupe AIM, il déclare être favorable à un renvoi en commission.

M. de Prévile insiste néanmoins sur le vote immédiat qui signifierait clairement l'approbation du Conseil municipal aux autres bailleurs de fonds.

En complément d'information, **Mme Boget** rapporte que la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale a attribué CHF 175'000.- à ce projet.

Suivant la procédure, **M. Tremblet** met aux voix le vote immédiat qui est refusé à la majorité évidente.

Il procède ensuite au renvoi en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments, ce qui est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

10. Délibération n° 2010-08a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné au subventionnement du fonctionnement de l'association Elapsoïdea Vivarium pour l'année 2010. Rapport de la commission de culture et finances conjointe (Mme Girardet, AIM).

et

11. Délibération n° 2010-29 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'association Elapsoïdea Vivarium pour a) l'octroi de la gratuité des surfaces mises à disposition et de la prise en charge des énergies consommées dès le 1^{er} janvier 2010 pour un montant de CHF 75'000.-, et b) un subventionnement exceptionnel pour l'année 2010 pour un montant de CHF 25'000.-. Rapport de la commission de culture et finances conjointe (Mme Girardet, AIM).

Mme Girardet donne lecture de son rapport:

"Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La commission culture et finances conjointe s'est réunie sous les présidences de Mme Boccard et M. Hamann le jeudi 20 mai 2010 avec à l'ordre du jour : la délibération n° 2010-08 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné au subventionnement du fonctionnement de l'association Elapsoïdea-Vivarium qui fait suite à la séance du 3 décembre 2009.

Après les salutations d'usage, nous entrons dans le vif du sujet, avec un petit rappel historique.

Le 21 mai 2006 le peuple genevois refuse l'initiative de soutien financier de l'Etat au Vivarium; pourtant 60% des Meyrinois y étaient favorables.

Le Conseil municipal du 13 juin vote la résolution 09/2006 et le 27 juin, on procède à l'audition des membres du Conseil de fondation Elapsoïdea afin de trouver des solutions.

Suite à des tentatives de soutien infructueuses auprès de la commune de Vernier et de la Ville de Genève durant l'été 2006, le 21 septembre, la commission des finances du Conseil municipal de Meyrin préavise favorablement l'achat du bâtiment (fondation de valorisation) et de la parcelle (Etat de Genève).

Ce bâtiment date des années 1990, occupe une surface de 256m² et est grevé d'un droit distinct permanent de superficie.

Celui-ci devant faire l'objet d'une vente aux enchères, il est décidé d'un prix plafond de CHF 1'800'000.-. Le vote de la délibération n° 10/2007 lors du Conseil municipal du 6 mars 2007, fixe un montant global de CHF 2'265'000.-, le délai référendaire va à mi-avril.

Grâce au sens de persuasion des services de l'administration ainsi que du Conseil administratif de Meyrin, un accord est trouvé pour un montant de CHF 1'260'000.-: signature des actes le 31 juillet 2007.

Suite à la mise en faillite de la Fondation Elapsoïdea, en été 2007, il est créé l'association à but non lucratif Elapsoïdea-Vivarium, le 5 septembre 2007, avec reprise des actifs par la nouvelle association en accord avec le fonds de valorisation pour un montant de CHF 20'000.-.

Concernant la parcelle de 1727m² située en zone de développement industriel, l'Etat en demande entre CHF 150.- et 180.- le m², soit de CHF 260'000.- à 310'000.-.

Le 6 mars 2007, le Conseil municipal vote la délibération 10/2007 et plafonne la parcelle à CHF 310'000.-.

En mai 2007, le conseiller d'Etat Mark Muller impose le prix à CHF 170.- le mètre carré. Notre commune refuse. Après une longue négociation, un accord à CHF 110.- le m² est signé soit CHF 189'970.-.

Afin de ne pas compromettre le dynamisme de l'association, diverses décisions furent prises: bail limité à 3 ans avec prolongation possible et un rabais d'ouverture à savoir: CHF 25'440.- en 2008, CHF 30'440.- en 2009 et CHF 35'440.- en 2010. Les discussions relatives aux conditions de prolongation, qui doivent reprendre courant 2010, dépendent des décisions qui seront prises ce soir.

L'état du bâtiment est bon et les charges d'entretien s'élèvent à CHF 15'000.- par an. Les travaux à prévoir portent sur la remise en état de la verrière, liée aux coûts énergétiques (de CHF 90'000.- à 300'000.-), l'isolation et le nettoyage des tuyaux de chauffage (CHF 15'000.-), l'échange du système de ventilation (CHF 70'000.-). Ils sont du ressort de la commission des travaux.

La synthèse financière de l'opération, qui sera clôturée à la fin de l'année, s'élève à environ CHF 1'519'968.- et se décompose de la manière suivante :

Parcelle	CHF	189'970.-
Bâtiment	CHF	1'260'000.-
Frais et honoraires	CHF	67'225.-
Divers	CHF	2'773.-

Le 3 décembre 2009 l'association est auditionnée, les points suivants sont soulevés par son président, M. Gonzalez:

- Les membres de l'association sont soumis à une surcharge de travail y compris le week-end malgré l'aide de 4-5 bénévoles et de stagiaires.
- Le programme proposé a été remodelé avec l'organisation d'anniversaires (3 par semaine), les visites par des groupes scolaires (14 en 2009), la redéfinition des groupes-cibles, la formation des pompiers en matière de serpents, la participation à un programme de recherche de l'université.
- Des actions de marketing ont été conduites : intervention auprès des radios, annonces dans Cinéguide, participation aux passeports loisirs, nurserie de serpents. Il reste à mettre en place un site Internet.
- Le problème principal reste les frais de fonctionnement, notamment d'électricité qui se chiffrent à CHF 42'000.- annuels. Une meilleure isolation permettrait d'économiser CHF 20'000.- de chauffage.

Le trésorier, M. Picquerez, expose les comptes 2008 de l'association qui présentent une perte de CHF 1'650.-. Les comptes 2009 ne sont pas encore bouclés. Dans le budget 2010, il manque CHF 115'457.- raison de leur demande de subvention à la commune de Meyrin.

Restant persuadée que le Vivarium joue un rôle éducatif, pédagogique et culturel, la commission donne alors un préavis positif qui aboutit à la préparation de la délibération n° 2010-08 sur le principe d'une entrée en matière d'un subventionnement de fonctionnement.

M. Solai, secrétaire général, nous présente plusieurs possibilités :

- 1. la gratuité des locaux (env. CHF 35'000.-) + complément en subvention (env. CHF 65'000.-)*
- 2. la gratuité des locaux (env. CHF 35'000.-) + prise en charge des énergies (env. CHF 40'000.-)*
- 3. subvention de CHF 100'000.-*
- 4. autre*

La présidente ouvre le débat: les commissaires sont sensibles aux variantes 1 et 2. Mais que propose l'association à la Commune en échange d'une subvention même en faisant preuve de créativité ?

Une réflexion est en cours au sein de l'administration afin de mieux formaliser les intérêts communs à travers, par exemple, un contrat de partenariat.

Un commissaire souligne que le groupe est passé du statut de fondation à celui d'association et que les associations meyrinoises bénéficient de la gratuité des locaux et des charges. Il conviendrait donc d'entrer en matière sur ce point et de discuter d'une subvention qui compléterait le montant plutôt que de donner CHF 100'000.-. Il estime que l'association pourrait également trouver des financements ailleurs, notamment avec le DIP avec lequel les discussions sembleraient bien avancées. Un autre suggère la pose de panneaux solaires pour diminuer les charges.

Une commissaire rappelle que cette association forme des apprentis au CFC de gardiens d'animaux. C'est un aspect important à prendre en considération en période de crise économique.

La majorité des commissaires estime que la Commune s'est investie pour sauvegarder la fondation en particulier en achetant le bâtiment. Elle doit continuer à le faire et l'aider à surmonter ses problèmes actuels.

Un commissaire souligne que la plupart des associations sont membres du Cartel. Il convient donc d'encourager celle-ci à y participer.

Plusieurs personnes se sont déclarées favorables à l'octroi d'une subvention en complément, tandis que quelques autres préconisent la gratuité pour les écoles.

M. Devaud, conseiller administratif, rappelle les soucis de financement qu'avait suscité la fondation lorsqu'elle s'était présentée il y a 10 ans. Craintes confirmées, puisqu'il y a eu faillite.

Ce dossier doit servir d'exemple pour le futur lors de la création d'autres fondations. La Commune ne pourra pas intervenir à chaque fois pour les sauver.

M. Solai indique que la gratuité des loyers et charges se traduira par un manque à gagner en 2010. Les énergies représentent des charges supplémentaires. Il y aura donc CHF 75'000.- de dépassement budgétaire. Il est important d'étudier la question par le biais d'une délibération, car elle n'implique pas la même logique qu'une subvention.

Une commissaire pense que la gratuité pourrait être assortie d'une subvention extraordinaire de CHF 25'000.- pour 2010. Cela s'est déjà fait dans d'autres cas.

M. Solai précise alors qu'aucun montant n'étant budgété, il conviendrait de voter un dépassement budgétaire. Le budget de l'association prend en compte le paiement du loyer et des charges. À elle de réfléchir à l'utilisation de cette somme.

Le président propose de passer au vote en incluant 2 nouvelles propositions :

- la gratuité pour les écoles.

- le cahier des charges.

Ces 2 propositions étant retirées par leurs auteurs, il soumet aux votes les 4 possibilités retenues :

- 1. Qui accepte la gratuité des locaux et des charges pour l'association Elapsoïdea?*

<i>Commission culture:</i>	8 oui, 2 abstentions
<i>Commission des finances:</i>	Oui à l'unanimité

La gratuité des locaux et des charges est acceptée.

- 2. Qui accepte une subvention de CHF 100'000.- ?*

<i>Commission culture:</i>	9 non, 1 abstention
<i>Commission des finances:</i>	7 non, 3 abstentions

La subvention de CHF 100'000.- est refusée.

- 3. Qui accepte d'accorder une subvention extraordinaire de CHF 25'000.- ?*

<i>Commission culture:</i>	6 oui, 2 non, 2 abstentions
<i>Commission des finances:</i>	7 oui, 2 non, 1 abstention

La subvention extraordinaire de CHF 25'000.- est acceptée.

Suite au vote un commissaire estime que cette subvention devrait être assortie de la gratuité pour les classes de Meyrin, ce d'autant plus qu'il n'y en a pas énormément. Il s'agit d'une subvention extraordinaire qui ne doit pas être reconduite tous les ans. Le montant des subventions à laquelle l'association peut prétendre doit rentrer dans le mode de calcul en vigueur. Il ne doit pas y avoir de traitement de faveur.

M. Cela souligne que toute décision prise ce soir ne concerne que l'année 2010. Dès 2011, les éventuels coûts seront intégrés dans le budget de fonctionnement qui leur sera soumis.

M. Solai précise que, techniquement, la délibération qui a été refusée sera présentée telle quelle au Conseil municipal. Si ce dernier suit l'avis rendu, il sera accompagné d'une nouvelle délibération qui portera sur la décision de ce soir pour vote immédiat.

*Raison pour laquelle vous avez ce soir deux délibérations soumises à votations.
Merci pour votre attention."*

M. Hernot propose un amendement concernant la deuxième délibération: d'ajouter dans le décide un point b stipulant *"intégrer CHF 75'000.- au budget de fonctionnement 2011."*

Mme Boccard fait part de la position des démocrates-chrétiens concernant la délibération n° 2010-29:

"Je félicite Mme Girardet pour son rapport très complet et faisant rappel, de manière très précise, à l'historique.

Il est à relever que l'association Elapsoïdea Vivarium n'est actuellement pas au bénéfice des mêmes avantages que les autres associations sises sur notre commune, à savoir la mise à disposition gratuite de locaux et frais inhérents.

Ce soir, il nous est demandé de mettre cette association sur un même pied d'égalité que les autres associations.

Notre groupe est tout à fait favorable à l'octroi de la gratuité des locaux ainsi que de celle des charges telles que les énergies et l'eau.

En ce qui concerne le montant de CHF 25'000.- destiné au fonctionnement, nous tenons à ce que ce subventionnement reste tout à fait exceptionnel et fasse l'objet d'un bilan comme demandé lors de la dernière commission aux membres de l'association Elapsoïdea Vivarium.

Conscients du caractère pédagogique de ce lieu, nombreux sont les enfants de notre commune qui le visitent avec leur classe, leur famille ou encore pour des anniversaires, raison pour laquelle nous sommes convaincus que notre commune doit poursuivre son soutien à cette association, mais par le biais de la gratuité des locaux et des charges.

Toutefois, nous encourageons le comité à solliciter toutes les institutions et fondations ou autres sociétés susceptibles de les soutenir parallèlement à notre commune.

Notre groupe votera favorablement cette délibération."

Mme Ecuyer donne lecture de sa déclaration:

"Cela fera trois ans, en septembre 2010, que l'association Elapsoïdea-Vivarium a repris le flambeau de la défunte Fondation Elapsoïdea en faillite et c'est avec beaucoup d'enthousiasme et de dévouement que la nouvelle équipe s'est mise au travail. Malgré tous leurs efforts, les frais de fonctionnement les plongent à nouveau dans les chiffres rouges, d'où leur demande d'une subvention de CHF 100'000.-.

Dans la situation actuelle, cette subvention ne serait qu'une amélioration momentanée et on court le risque de voir disparaître à brève échéance le Vivarium avec son apport culturel, pédagogique et formateur. Cette solution est mauvaise et nous la refusons.

Par contre, la proposition de leur octroyer la gratuité des charges annuelles pour le loyer et les énergies (soit CHF 75'000.-), comme c'est le cas pour toutes les associations de la Commune, est judicieuse et permettra à l'association d'envisager l'avenir de manière plus sereine. Nous approuvons cette mesure et soutenons également l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 25'000.- pour 2010. Il est utile de souligner qu'après trois ans d'existence et selon des critères bien définis, l'association pourra, si elle le souhaite, demander son adhésion au Cartel des sociétés meyrinoises, ce qui peut être un plus pour elle.

Le groupe radical approuvera la délibération n° 2010-29."

M. Hernot déclare que le groupe socialiste soutiendra uniquement la deuxième délibération.

Mme Rivron fait part de la position des Verts:

"L'association Elapsoïdea-Vivarium est une plus-value sur le plan culturel pour la Commune. En outre, le rachat du bâtiment a contribué à l'augmentation du patrimoine public. Le Vivarium n'est pas seulement un lieu de visites, mais plus que ça: il s'agit de la seule association de ce genre sur la Romandie. Très active, elle joue un rôle éducatif et offre de multiples services, tels que l'accueil des stagiaires, l'organisation des séances d'information, la prise en charge des reptiles en pension quand leurs propriétaires sont en vacances, la création d'une nurserie et j'en passe. De plus, elle participe à un programme de recherche de l'Université de Genève sur les serpents blancs.

Comme il est d'usage à Meyrin, les associations bénéficient de la gratuité des locaux, du chauffage et de l'électricité. Pour l'égalité de traitement, l'association doit aussi en bénéficier. Les Verts sont favorables à la subvention extraordinaire de CHF 25'000.- en 2010. Cette subvention est un coup de pouce qui aidera cette association à continuer son œuvre, sans instabilité financière, après les années difficiles qu'elle vient de vivre.

Pour ces raisons, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront oui à la délibération n° 2010-29. Toutefois, nous insisterons sur le fait que pour réduire la consommation d'énergie, il est important d'envisager, lors des travaux, l'installation de panneaux solaires ou toute autre technique allant dans le sens des énergies renouvelables ou de la réduction de la dépense énergétique."

M. Hulliger estime que cette association meyrinoise mérite le soutien accordé aux autres associations. Il déclare que l'AIM soutiendra la délibération n° 2010-29 qui correspond mieux à un réel soutien que la proposition de subventionner de CHF 100'000.- son fonctionnement.

M. Charpier déclare que l'AGT soutiendra également la délibération n° 2010-29.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2010-08a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné au subventionnement du fonctionnement de l'association Elapsoïdea Vivarium pour l'année 2010

Vu la résolution n° 09/2006 relative à la recherche urgente de solutions en vue du maintien de l'activité du vivarium à Meyrin;

Vu le préavis favorable de la commission des finances du 22 février 2007 demandant au Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour acquérir la parcelle n° 13396 et le bâtiment n°1007 situés au 32A, rue Cardinal-Journet;

Vu l'acquisition de la parcelle No 13396 de 1'727 m², située de manière stratégique à l'entrée de la cité et à proximité immédiate du futur arrêt TCMC;

Vu l'acquisition du bâtiment No 1'007 de 256 m² situés au 32A, rue Cardinal-Journet sur la parcelle précitée, bâtiment de construction robuste;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de culture et finances conjointe;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 juin 2010,

REFUSE

PAR 25 NON ET 1 OUI

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 100'000.-** afin de subventionner le fonctionnement de l'association Elapsoïdea Vivarium pour l'année 2010,
2. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2010 sous la rubrique N° 30,
3. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2010 devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

M. Tremblet met aux voix l'amendement de M. Hernot concernant la délibération n° 2010-29, demandant d'ajouter un point b "*d'intégrer CHF 75'000.- au budget de fonctionnement 2011*", qui est **accepté à la majorité évidente**.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le président met aux voix la **délibération n° 2010-29** amendée,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'association Elapsoïdea Vivarium pour a) l'octroi de la gratuité des surfaces mises à disposition et de la prise en charge des énergies consommées dès le 1^{er} janvier 2010 pour un montant de CHF 75'000.-, et b) un subventionnement exceptionnel pour l'année 2010 pour un montant de CHF 25'000.-

Vu la résolution n° 09/2006 relative à la recherche urgente de solutions en vue du maintien de l'activité du vivarium à Meyrin;

Vu le préavis favorable de la commission des finances du 22 février 2007 demandant au Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour acquérir la parcelle n° 13396 et le bâtiment n°1007 situés au 32A, rue Cardinal-Journet;

Vu l'acquisition de la parcelle No 13396 de 1'727 m², située de manière stratégique à l'entrée de la cité et à proximité immédiate du futur arrêt TCMC;

Vu l'acquisition du bâtiment No 1'007 de 256 m² situés au 32A, rue Cardinal-Journet sur la parcelle précitée, bâtiment de construction robuste;
Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de culture et finances conjointe;

Vu le refus de la délibération n° 2010-08a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné au subventionnement de l'association Elapsoïdea Vivarium par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 juin 2010 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin dans sa séance du 15 juin 2010,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à :
 - a) couvrir, en 2010, un montant de CHF 35'000.- de loyers non perçus et un montant de CHF 40'000 d'énergie (électricité, gaz et eau) à prendre en charge, pour l'association Elapsoïdea Vivarium, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010,
 - b) d'intégrer CHF 75'000.- au budget de fonctionnement 2011,
 - c) octroyer une subvention à titre exceptionnel pour l'année 2010 à l'association Elapsoïdea Vivarium pour un montant de CHF 25'000.-,
2. d'autoriser le Conseil administratif à prélever la somme de CHF 100'000.- sur les disponibilités communales et à imputer :
 - a) CHF 75'000.- dans le budget de fonctionnement 2010 sous la rubrique N° 95,
 - b) CHF 25'000.- dans le budget de fonctionnement 2010 sous la rubrique N° 30,
3. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2010 de CHF 100'000.- devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

12. Délibération n° 2009-35a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier de la Citadelle sur la parcelle attenante au cimetière. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM).

M. Hulliger donne lecture du rapport de la commission action sociale et jeunesse & travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe du mercredi 25 août 2009 et de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments du mercredi 19 mai 2010:

"Les commissaires sont réunis pour délibérer sur un projet initié par l'association des habitants du quartier de la Citadelle. Cette dernière a contacté les autorités dans le but de créer une place de jeux sur la parcelle jouxtant le cimetière.

Mme Doudin et M. de Préville, présidents respectifs des deux commissions, vont mener tour à tour les débats. L'administration est représentée par Mmes Boget, Rebetez et Meyerhans pour la jeunesse et par M. Vaucher du SUTPE.

Pour nous faire part de la genèse de ce projet, nous accueillons une délégation de la Citadelle, ainsi que M. Schmidig, l'architecte mandaté pour étudier le projet et accompagner les initiateurs. Parole est donnée à Mme Aeby, présidente de l'association, qui commence par faire un état des lieux. La Citadelle c'est 170 villas abritant 900 personnes, dont 270 enfants de moins de 18 ans. Les 0 à 10 ans en constituent une grande partie et le nombre d'enfants devrait encore augmenter, puisque bon nombre de propriétaires sont formés de jeunes couples susceptibles d'accentuer la courbe démographique. C'est lors d'une fête de quartier que l'idée d'aménager un espace de jeu a germé. Comme dans tout quartier de villas, les gens sortent peu de leurs murs et ne se connaissent pas. Trouvant fort conviviales ces fêtes de quartier, pourquoi ne pas envisager un lieu, principalement destiné aux enfants, qui permettrait aussi aux parents de se rencontrer ? Contact a été pris avec la Commune pour proposer l'idée et savoir si nos autorités pouvaient entrer en matière. Et c'est avec un enthousiasme évident que le service de la jeunesse s'est acquis à cette idée. Mme Aeby nous présente le site retenu, à savoir la parcelle jouxtant le cimetière. Le but n'est pas d'avoir une immense place de jeux, mais de créer un espace convivial.

Puis, c'est le tour de M. Schmidig de présenter le projet. Comme le terrain est en pente, il est nécessaire d'aménager le sol en deux terrasses. L'une accueillera les jeux et l'autre sera pourvue de tables et de bancs. Les murets de retenue pourront faire office de bancs. Coût de l'opération: CHF 167'000.-. Fin de la présentation et départ de nos invités. En cas de préavis ce soir, les travaux pourront être terminés au printemps 2010.

Les commissaires entrent dans la ronde des questions. Pourquoi n'a-t-on pas prévu de fontaine ? Trop complexe à installer. Il faudrait aller loin pour chercher l'eau, ce qui entraînerait un surcoût de CHF 52'000.-. Un éclairage est-il envisagé ? Non, cela créerait des nuisances pour le voisinage. Ne faudrait-il pas planter des arbres pour avoir de l'ombre ? Ce n'est pas une demande de l'association.

M. de Préville résume plusieurs demandes de modification, à savoir l'adjonction de poubelles, la plantation d'arbres, l'installation d'une fontaine ainsi que la mise en place d'un éclairage. Plusieurs commissaires estiment qu'il faut respecter les

choix des initiateurs. Ce n'est pas à nous de modifier le projet proposé, ce d'autant plus que ces modifications engendreraient une plus-value importante. L'assemblée semble satisfaite par ce qui lui a été présenté, s'apprête à voter et se réjouit de pouvoir rentrer plus tôt à la maison.

C'est alors qu'un commissaire resté dans l'ombre jusqu'à présent, jette un pavé dans la mare. Selon lui, l'emplacement est mal choisi. Il faut descendre l'espace au bord du chemin. L'emplacement proposé est en pente et cela oblige un aménagement en terrasses, terrasses qui plombent dangereusement le crédit de réalisation. Le débat est relancé. C'est vrai se disent certains. Si on descend la place de jeux, il n'y aura plus besoin de creuser autant, donc on va économiser de gros sous. M. Vaucher répond que l'emplacement proposé avait été choisi afin de garder une distance de sécurité par rapport à la route et que si on descend tout plus bas, les enfants ne pourront plus jouer au foot. De plus, le bas du terrain est très utile pour organiser la fête annuelle des habitants. Malgré les remarques, le commissaire persiste et signe. Un vote est demandé afin d'étudier le coût de cette place de jeux déplacée sur le bas de la parcelle.

Mmes Boget et Rebetez sont atterrées. Les présidents respectifs soumettent malgré tout cette proposition au vote. Les deux commissions l'acceptent par 8 oui, 1 non et 2 abstentions. À M. Schmidig de revoir sa copie. Pour la forme, la clause du besoin est soumise au vote. Elle est validée à l'unanimité des deux commissions. Il n'y aura donc pas de place de jeux le printemps prochain.

Commission des travaux publics du 19 mai 2010

Nous voici donc réunis huit mois plus tard. La commission jeunesse nous a abandonnés. Ne reste plus que la commission des travaux publics pour prendre connaissance des modifications demandées. M. de Préville, toujours président, accueille les commissaires ainsi que Mme Rebetez et M. Maag de l'administration. Mme Rebetez rappelle que les commissaires souhaitent réaliser des économies et déplacer le site vers le bas. Le travail a été remis sur le métier et M. Maag nous narre les résultats de cette étude complémentaire. Descendre les jeux plus bas engendrerait, contrairement à toute attente, un surcoût de CHF 4'000.- ! L'étonnement se lit sur les visages ahuris des commissaires. Comment cela se peut-il ? M. Maag explique que l'emplacement en contrebas est limité par des arbres, ce qui nécessite l'aménagement de plusieurs espaces disséminés, emplacements qu'il faut terrasser individuellement et recouvrir d'une surface souple. Il est vrai que le résultat présenté n'est pas du meilleur goût. De plus, il semblerait que les propriétaires les plus proches s'opposeraient à cette installation plus près de chez eux, estimant que les nuisances sonores seraient trop importantes. Le mandataire a donc repris le projet initial et essayé de raboter les coûts de l'installation. Il propose de remplacer les bordures en béton par d'autres plus simples. Si le coût des jeux reste inchangé, l'aménagement légèrement modifié permet une économie de CHF 22'000.-.

Un commissaire revient à la charge avec l'idée d'installer une fontaine. M. Maag répond que l'estimation de l'année précédente, à savoir CHF 50'000.-, était exagérée; CHF 33'000.- seraient plus corrects. M. Maag se lance dans une comparaison du coût au m² des places de jeux. La Citadelle revient à CHF 900.- contre CHF 825.- pour l'impasse Vaudagne et CHF 930.- pour l'école de la Golette. Nous sommes donc dans une fourchette acceptable.

Le débat est lancé. Je vous passerai sous silence les prises de position concernant les oppositions des riverains au cas où la place serait déplacée au bord de la

route. En revanche, la commission des travaux publics se mue en commission jeunesse, lorsque le choix des jeux est remis en question. Certains commissaires semblent peu emballés par ce qui est proposé. C'est vraiment rikiki ! Les gens qui ont choisi cela ne doivent pas fréquenter souvent les places de jeux. Il faudrait faire appel à un expert pour améliorer tout ça ! Mme Rebetz rappelle que ce choix est celui des initiateurs qui souhaitent un espace convivial agrémenté de quelques jeux pour les enfants. Un commissaire pense que l'on en fait trop et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un revêtement souple. Il prend l'exemple sur des places de jeux privées, dont le sol est en terre battue et qu'aucun accident n'a été déploré. Il se rappelle du bon vieux temps où il se balançait sur un vieux pneu. Il a l'impression qu'aujourd'hui, les enfants ne savent plus s'amuser sans jeux sophistiqués.

M. Maag ne peut se prononcer concernant les installations privées, mais il rappelle que les normes exigent des sols souples ou des tapis de copeaux, cette dernière solution étant jugée peu appropriée pour cet espace. Puis, c'est reparti pour un tour avec la fontaine. M. Maag rappelle une énième fois que l'association ne l'a pas demandée. Concernant un agrandissement futur en cas de forte utilisation, il est répondu que tout est possible vu qu'il reste de la place. Certes, nous aurions pu voir beaucoup plus grand et investir plus, mais l'administration s'est déterminée à répondre aux souhaits des initiateurs.

Le moment fatidique du vote est enfin arrivé. Le crédit demandé, à savoir CHF 150'000.- sans fontaine est validé à l'unanimité par les commissaires."

Mme Boccard donne lecture de la position des démocrates-chrétiens rédigée par Mme Duay-Duran:

"Une place de jeux dans un quartier tel que la Citadelle est un manque réel pour ce quartier dynamisé ces dernières années par l'arrivée de familles jeunes avec des enfants. Ils attendent tous cette place de jeux avec beaucoup d'impatience et se réjouissent de sa réalisation.

Cet espace récréatif, dans un tel environnement, représentera également une " halte " extraordinaire pour les nombreux promeneurs du dimanche avec ou sans enfants, sans oublier les personnes qui se rendent au cimetière avec des enfants. Pour les " aînés " résidents du quartier, cette place de jeux va leur assurer une plus forte cohésion avec les autres habitants, elle représente une confrontation de générations, dont l'efficacité n'est plus à prouver.

Enfin, c'est une démarche qui favorise toute la collectivité dans un but récréatif et socio-culturel."

Mme Boccard poursuit avec la prise de position de son groupe:

"Il est à rappeler qu'il s'agit d'une démarche participative de l'association des habitants du quartier de la Citadelle. On peut toutefois regretter le caractère minimaliste des aménagements en termes de choix des jeux.

Notre groupe votera favorablement cette délibération."

M. Dumalle remercie M. Hulliger pour la qualité de son rapport. Il déclare habiter à une centaine de mètres de ce projet et affirme que ce lieu est extrêmement fréquenté. Les Verts étant très attachés à la création de lieux de rencontre intergénérationnelle, il rapporte que son groupe est tout à fait favorable à ce projet.

Au nom du groupe socialiste, **M. Mastoura** déclare que ce projet présente un intérêt particulier sur certains points:

1. l'engagement des citoyen-ne-s et leur démarche participative,
2. le fait que certains commissaires aient émis des critiques sur le minimalisme des jeux, prouve au contraire que cette association n'a aucunement l'intention de tirer profit de ce projet.

M. Mastoura rapporte que le parti socialiste encourage vivement les citoyen-ne-s soucieux-se-s de leur environnement à s'engager dans de telles initiatives, afin de pouvoir réaliser ensemble des projets fructueux. Il conclut en annonçant le soutien de son parti à cette place de jeux, de sorte que les travaux puissent commencer au plus vite.

M. Hulliger estime très intéressant que ce projet, dont le but principal est de créer un espace de rencontre pour les parents et permettre aux enfants de s'ébattre dans un espace sécurisé, soit parti d'une démarche citoyenne.

Il rappelle que M. Osmani avait fait une proposition similaire du côté de Meyrin-Village le long du chemin du Vieux-Bureau et que, depuis, il n'y a pas eu de retour. Il trouve intéressante la démarche de s'impliquer dans des quartiers dits privilégiés pour permettre à des gens de se rencontrer.

Il annonce que l'Alliance des Indépendants appuiera fortement cette délibération.

Mme Luzzatto donne lecture de la position des radicaux:

"Il en aura fallu du temps pour en arriver à cette délibération mais, comme mentionné dans l'exposé des motifs et selon le rapport fait par M. Hulliger, il est important d'installer des jeux d'enfants dans le but d'avoir un lieu de socialisation.

Cet aménagement a été demandé par l'association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle. Plusieurs réunions ont eu lieu et l'association a été auditionnée sur ses desiderata.

Le choix des jeux a été fait par cette dernière et c'est dommage que des professionnels n'aient pas pu proposer une contre-offre, car les jeux choisis par l'association n'ont pas été approuvés à l'unanimité en commission.

Comme il l'a été souligné en commission, c'était un choix de l'association et nous l'avons respecté en espérant qu'elle ne sera pas déçue à l'usage.

Le groupe radical, qui aurait voulu un projet de jeux plus étoffé, soutiendra néanmoins cette délibération."

M. Schweizer souhaite que ce projet soit voté à l'unanimité et déclare son soutien à cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2009-35a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier de la Citadelle sur la parcelle attenante au cimetière

Vu les courriers de l'Association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle (ADIHCQ) du 13 septembre 2007 et du 20 février 2008;

Vu le déficit d'un espace de jeux dédié aux enfants du quartier;

Vu le déficit d'un espace de socialisation à disposition des habitants du quartier;

Vu l'investissement des habitants dans l'élaboration et la conduite du projet de place de jeux pour leur quartier;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission action sociale et jeunesse & travaux publics gérance et entretien des bâtiments conjointe;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 juin 2010,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 150'000.-** destiné à financer la réalisation d'une place de jeux dans le quartier de la Citadelle,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 150'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 150'000.- en 10 annuités dès 2010 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 35.331.

* * *

13. Délibération n° 2010-25a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à la rénovation de la place, située derrière meyrin-centre, dédiée à la pratique du skate et du roller. Rapport de la commission d'actions sociale et jeunesse, de l'environnement et des sports élargie (M. Iswala, S).

Ayant subi récemment une opération oculaire, **M. Iswala** demande à **M. Hernot** de procéder à la lecture de son rapport:

"La création de la place de skate au cœur de la cité provient de l'initiative du parlement des jeunes en 2000 et elle a été formellement inaugurée en juin 2004. Trois catégories d'usagers se partagent l'espace : les utilisateurs de planches à roulettes, patins à roulettes et vélocross, sans oublier les utilisateurs de trottinettes même sans autorisation formelle.

L'ouverture de cette place de skate, il y a 15 ans, avait créé une anxiété chez les habitants riverains à cause des nuisances sonores. Suite à de multiples médiations, aujourd'hui, les relations entre utilisateurs et riverains sont très bonnes.

Je rappelle aussi que l'ensemble des éléments sont amortis depuis 2007. Par conséquent, cette place bien intégrée dans son environnement nécessite une rénovation. Le renouvellement complet de cette place de jeux semble donc opportun pour les raisons suivantes : les installations actuelles ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur pour les espaces de jeux, les jeunes usagers ont attiré l'attention de l'administration sur l'état d'obsolescence manifeste de certains éléments de leur espace de loisirs. De ce constat des usagers de la place, une rencontre a été organisée sur place avec un groupe plus large d'usagers. Les jeunes ont pu s'exprimer, faire des propositions, poser un plan qui a été ensuite retravaillé par les professionnels qui, eux, ont intégré les exigences de sécurité. La nouvelle mouture a été présentée aux jeunes avec une démarche pédagogique d'explication sur le montage du projet et sur le processus politique à suivre.

S'il y a une demande d'un crédit de CHF 120'000.-, celle-ci repose sur les logiques suivantes : respect des normes de sécurité en vigueur ; réhabilitation du site en vue de sa pérennisation ; qualité supérieure des matériaux ; démarche participative entre professionnels du skate et utilisateurs ; appropriation du lieu et autorégulation de la place par les utilisateurs.

Après que l'administration ait répondu aux questions des commissaires, l'ensemble de ceux-ci félicite la démarche participative de concertation, dont ils saluent l'intérêt pédagogique, en particulier la mise en contact des jeunes et des professionnels.

La présidente met ensuite au vote la délibération. Les trois commissions ont fait des heureux chez nos jeunes en approuvant et votant à l'unanimité la dite délibération relative à la réhabilitation de la place de skate."

Non sans humour, **M. Tremblet** remercie M. Iswala pour son rapport, lequel n'aura jamais été aussi court, et l'encourage à poursuivre dans cette voie.

M. Schweizer déclare que l'UDC votera favorablement cette délibération, étant donné que ce projet émane des jeunes et il estime tout à fait justifié de remettre de nouveaux modules à leur disposition. De plus, il tient à remercier les jeunes d'avoir proposé ce projet à la Commune.

M. Hulliger estime effectivement nécessaire de renouveler cette place de jeux dont les modules sont périmés depuis 2004, afin que les jeunes puissent pratiquer leur sport dans de meilleures conditions. Il déclare que l'AIM acceptera cette délibération.

Mme Doudin fait part de la position des Verts:

"A l'initiative du parlement des jeunes et après environ 5 ans de négociations entre les riverains et les utilisateurs, la place de skate et roller a enfin vu le jour il y a 6 ans. Aujourd'hui, les relations entre utilisateurs et riverains sont très bonnes et cette place, bien intégrée dans son environnement, nécessite une rénovation, car l'ensemble des installations est obsolète et ne répond plus aux normes de sécurité actuellement en vigueur pour les espaces de jeu.

Nous saluons la démarche participative avec la collaboration des jeunes utilisateurs, qui ont proposé un plan, ensuite retravaillé par les professionnels et la démarche pédagogique d'explication sur le montage du projet et sur le processus politique.

Nous apprécions également les critères du choix des nouveaux modules : construction suisse ; un patron ancien champion du monde de skate-board ; la qualité et la longévité des matériaux ; la conformité aux normes de sécurité et la facilité d'entretien.

Nous remercions chaleureusement les services des actions sociale et jeunesse et de l'environnement qui se sont associés afin de proposer une solution qui adhère au plus proche des besoins des jeunes, lesquels sont les utilisateurs au quotidien de l'espace de skate et nous voterons bien sûr favorablement cette délibération."

M. Charpier déclare que son groupe soutiendra cette délibération. Cependant, il souhaite rectifier une affirmation de M. Iswala, rapporteur, à savoir que les riverains étaient opposés à ce projet à l'époque de sa mise en place, ce qui est erroné selon le représentant d'A gauche toute. Il déclare qu'une minorité de personnes s'y était opposée, craignant que les jeunes ne mettent tout sens dessus dessous et ne causent des nuisances sonores: toutes ces suppositions se sont révélées totalement fausses. **M. Charpier** affirme que les habitants sont aujourd'hui enchantés par ce projet.

M. Hernot relève que les deux derniers projets proviennent d'actions citoyennes et trouve qu'elles révèlent le dynamisme des Meyrinois qui sont capables de s'engager dans des projets. Concernant le skate-parc, il estime que la participation des utilisateurs dans la mise en conformité avec les normes mérite respect et admiration. Il déclare que ce projet est l'illustration démontrant parfaitement que la cohabitation entre différents acteurs sociaux est possible. Pour toutes ces raisons, il fait part du vote favorable du groupe socialiste.

Mme Ecuyer donne lecture de la position des radicaux:

"Les radicaux ont examiné avec beaucoup d'intérêt la démarche participative et pédagogique menée par les services des actions sociale et jeunesse et de l'environnement pour le renouvellement du skate-parc. La concertation des jeunes avec des professionnels a abouti à un projet qui tient compte de tous les paramètres tant au niveau de la sécurité, de la qualité du matériel que du respect d'un lieu, à la conception duquel les utilisateurs ont participé.

Nous accepterons le crédit demandé."

M. Hamann, reprenant les termes de M. Hulliger, déclare que si un produit est périmé, cela signifie qu'il a été très utilisé et qu'il correspond à un réel besoin des jeunes.

Par conséquent, le PDC votera favorablement cette délibération.

Chaque groupe s'étant exprimé, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2010-25a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à la rénovation de la place, située derrière meyrincentre, dédiée à la pratique du skate et du roller

Vu l'acquisition de modules de skate et de roller en juin 2000;

Vu leur implantation sur divers sites (place des Cinq-Continents et arrière de Forum Meyrin) dès 2001;

Vu la création d'une place de skate à Meyrin en juin 2004;

Vu l'obligation légale de désaffecter les équipements existants en raison de leur non-conformité aux normes suisses relatives aux installations pour sports à roulettes et vélos bicross;

Vu l'implication des jeunes skateurs dans l'élaboration et la conduite du projet de rénovation de la place de skate de Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission action sociale et jeunesse, environnement & sports élargie;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 juin 2010,

DECIDE

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 120'000.-** destiné à financer la rénovation de la place, située derrière meyrincentre, dédiée à la pratique du skate et du roller,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 120'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 120'000.- en cinq annuités dès 2011 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 35.331 "amortissement des crédits d'investissement".

* * *

14. Délibération n° 2010-21a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 118'000.- destiné à la rénovation du bâtiment 307b route de Meyrin. Rapport de la commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM).

M. Hulliger donne lecture du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments du 2 juin 2010:

"Et c'est reparti pour le jeu des dominos. Après avoir poussé la première pièce constituée par le 1-3 avenue de Vaudagne, c'est au tour du 307b route de Meyrin d'entrer en scène. Il ne s'agit que de lancer une étude, car les travaux envisagés sont d'importance. Actuellement, cette bâtisse est occupée par notre radio communale à savoir Meyrin FM.

Le président, M. de Préville, accueille l'assemblée, salue l'administration représentée par MM. Sansonnens, Morand et Omarini, ce dernier étant nommé responsable-chef du projet.

La présentation commence par rappeler l'idée de retaper bon nombre de bâtiments communaux qu'il faut réhabiliter les uns après les autres afin d'y placer définitivement différentes associations. Cela n'aurait pu se faire sans un bâtiment tampon, la première pièce du jeu, à savoir le 1-3 avenue de Vaudagne qui a déjà fait l'objet d'un crédit d'assainissement sommaire. Le but de la rénovation du 307b route de Meyrin est d'y implanter Transit, qui souffre méchamment de l'étroitesse de leur local actuel. Des travaux d'envergure sont envisagés.

M. Omarini nous fait un état des lieux à travers des photos qui plantent le décor. Le bâtiment, vétuste, est constitué d'une ancienne bâtisse en dur ainsi que d'une grange attenante. Le bâtiment en dur a vu son origine datée en 1550, plus ou moins 100 ans. Il est considéré comme remarquable et donc protégé, ce qui n'est pas le cas de la grange qui est venue s'ajouter bien après. Qui dit bâtiment protégé, dit maintien de l'aspect extérieur du bâtiment et par conséquent des travaux particuliers.

M. Morand rappelle que nous n'en sommes qu'au stade de la pré-étude et que les plans que nous voyons ce soir sont appelés à être modifiés si nécessaire. L'administration a bien entendu contacté Transit pour faire un état des lieux et définir les besoins futurs. Aspect intéressant: Transit participera, pour certains travaux, à la réhabilitation de ce lieu. C'est une condition qui sera précisée dans le cahier des charges des entreprises.

Les commissaires branlent du chef. Ils semblent acquis à cette idée et posent de nombreuses questions pertinentes. Ils apprennent que ce qu'ils ont découvert ce soir est la conséquence d'une pré-étude confiée à un mandataire externe, pré-étude basée sur un cahier des charges élaboré en collaboration avec Transit. Par la suite, le plus gros des travaux du second œuvre pourra être effectué par Transit lui-même, sous le coaching de professionnels. La nouvelle surface à disposition sera trois fois supérieure à celle du 282 route de Meyrin (90m² contre 300 m²). La grange devrait être réaménagée en atelier permettant aux jeunes de Transit de travailler dans de biens meilleures conditions qu'actuellement. L'intérieur du bâti-

ment sera entièrement revu. Des murs seront cassés pour agrandir certains espaces et un nouvel escalier permettra d'accéder à l'étage. L'intérieur sera entièrement réaménagé (cuisine, plusieurs salles de cours, etc.) La toiture sera vraisemblablement en tuiles. Le bâtiment se rapprochera des normes Minergie, mais la contrainte de maintenir certains éléments porteurs limitera cette possibilité. En tous les cas, l'isolation thermique sera au top de ce qui sera possible de faire. Quant aux délais, il faut compter tout l'été pour l'étude et 8 mois pour les travaux proprement dits. On peut envisager une installation de Transit dans ses nouveaux locaux pour l'automne 2011.

Pour éviter de passer par l'AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics), suivant les seuils, il est envisagé de fractionner les travaux afin de donner des mandats à des entreprises locales. Les soumissions se feront selon les lots, soit sur invitation, soit sur procédure ouverte. L'idée de mettre à la disposition d'autres associations les futures salles de réunion, est envisagée mais pas encore arrêtée. Enfin, cerise sur le gâteau, nous pourrions bénéficier de subventions de la part de l'Office du patrimoine et des sites.

Vu la satisfaction des commissaires et l'absence de nouvelles questions, le président passe au vote qui confirme l'intérêt de ce projet, puisque ce dernier est préavisé à l'unanimité."

M. Schweizer déclare que cette délibération sera soutenue par le groupe UDC pour la simple et bonne raison qu'il s'agit d'un projet meyrinois: l'architecte est meyrinois, les entreprises sont meyrinoises et de jeunes meyrinois seront mis à contribution.

Mme Revillet fait part de la position des socialistes:

"Commencer la rénovation des bâtiments communaux situés au centre du village par cette ancienne ferme est une bonne chose car, une fois terminée, elle permettra le déménagement de Transit qui se trouve à l'étroit aussi bien pour ses activités que pour l'entreposage de son matériel et de ses outils.

Le dernier occupant, Meyrin FM, ayant été déplacé provisoirement dans d'autres locaux, rien ne s'oppose à ces travaux.

Le groupe socialiste soutiendra cette délibération."

Mme Luzzatto déclare au nom des radicaux:

"Il est vrai que le village avec l'arrivée du tram aura un nouveau visage. Nous nous devons de tout mettre en œuvre afin de rénover notre patrimoine surtout concernant les maisons villageoises.

Par conséquent, et afin de poursuivre le but premier, le groupe radical votera favorablement cette délibération."

M. de Prévile donne lecture de la position des Verts:

"Ce bâtiment fait partie du patrimoine architectural de notre commune, sa construction remontant au 16^{ème} siècle. Il est situé au cœur de notre village et dispose d'un petit jardin, ce qui peut en faire un lieu du plus haut intérêt pour des activités associatives. Son état est pour le moins vétuste. Il est donc utile de le préserver par des travaux de rénovation. D'autre part, sa situation et ses dimensions sont idéales pour satisfaire à une partie des demandes de locaux exprimées par nos

concitoyens. Il est donc également profitable de transformer ce bâtiment pour répondre à cette demande.

Le projet qui nous est présenté répond à ces deux considérations.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc favorablement cette délibération."

M. Hulliger tient à féliciter la bonne intuition du Conseil municipal en votant l'achat du 1-3 avenue de Vaudagne, car il a permis le déplacement provisoire des associations et ainsi, la réhabilitation des bâtiments du village qui commençaient à tomber en désuétude.

Il déclare que le groupe AIM acceptera cette délibération.

M. Jimenay fait part de la position du PDC:

"La délibération 2010-21a peut être résumée par l'équation suivante : un tunnel pour enterrer le trafic, est égal à des locaux réhabilités pour Transit.

La politique de rénovation progressive du patrimoine communal suit son cours et aujourd'hui, nous aurons à nous prononcer sur un nouveau pas en avant vers l'aménagement de nouvelles activités commerciales dans le centre du village.

Pour cela, il est important de pouvoir offrir à l'association Transit un lieu plus adapté à ses nombreuses activités. C'est pourquoi, investir une somme raisonnable afin de moderniser les locaux de l'ancienne ferme et la transformer dans un véritable centre de formation théorique et pratique avec des salles de cours et des ateliers, apparaît aujourd'hui comme une démarche on ne peut plus cohérente.

Le PDC votera favorablement et sans réserve la délibération présentée."

M. Charpier déclare qu'A gauche toute votera en faveur de cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2010-21a**,

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 118'000.- destiné à la rénovation du bâtiment 307b route de Meyrin

Vu les travaux de la tranchée couverte actuellement en cours et la nécessité de procéder au terme des travaux à la rénovation du patrimoine communal situé dans le village;

Vu l'état de vétusté de l'ouvrage et son caractère patrimonial;

Vu l'image directrice des locaux adoptée par la commission d'urbanisme le 3 juin 2009 et présentée en commission des finances et urbanisme conjointe le 16 septembre 2009 lors de la planification des investissements;

Vu la planification des travaux dans le village prévoyant notamment:

- la rénovation du n° 307b, route de Meyrin, ce qui implique de déménager la radio FM occupant les locaux;
- la rénovation du n° 282 route de Meyrin, ce qui implique notamment de déménager l'association "Transit" située au rez-de-chaussée;

Vu l'exigüité des locaux de l'association "Transit", son inadéquation et son faible potentiel d'animation du cœur du village;

Vu le potentiel de déplacer l'association "Transit" dans le bâtiment n° 307b beaucoup mieux adapté pour le travail manuel (peinture,...)

Vu l'obligation d'assurer la pérennité du patrimoine communal;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 juin 2010,

DECIDE

PAR 26 OUI SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit d'étude de **CHF 118'000.-** destiné à la rénovation du bâtiment 307b route de Meyrin,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 118'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

15. **Délibération n° 2010-22a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'360'000.- destiné à la rénovation de l'école des Boudines ainsi qu'à la création d'un nouveau bâtiment destiné aux activités parascolaires. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Brulhart, S).**

M. Brulhart donne lecture de son rapport de la commission ayant eu lieu le 3 juin 2009:

M. de Préville, président, ouvre la séance à 18h30 et procède aux salutations d'usage. Il accueille MM. Fuchs et Lizot, représentants et architectes du bureau ATBA et M. Duc, ingénieur conseil, du bureau Amstein & Walter.

M. Sansonnens explique que l'école des Boudines doit faire l'objet d'une rénovation compte tenu de sa vétusté, tout en préservant son image, car il s'agit d'un bâtiment protégé. Une pré-étude a donc été entreprise avec les bureaux ATBA et Amstein & Walter.

M. Morand précise qu'il s'agit, ce soir, de la présentation de la pré-étude qui permettra de cerner les contraintes techniques et financières. Ensuite, suivra la phase d'appel d'offre et la demande de crédit d'étude qui permettra de mettre en évidence les différents éléments sans engagement financier conséquent.

Il ajoute que M. Fuchs a, à son actif, des références dans le domaine du développement durable et a pour habitude de s'associer avec des ingénieurs spécialisés notamment en sécurité et technique du bâtiment : cela évitera les surprises financières ultérieures liées à ces deux aspects.

M. Morand présente M. Omarini, nouveau collaborateur, ingénieur civil spécialisé en matière de rénovation.

Présentation de la pré-étude par le bureau ATBA

Etat général du bâtiment de l'école des Boudines :

- 1) La construction date des années 60 et se divise en trois zones :
 - Toiture et terrasse : l'isolation des dalles en béton est à refaire. La dalle de la toiture est équipée de panneaux solaires, mais sera également à refaire.
 - Vitrage : surface importante d'environ 90%. La menuiserie extérieure est à remplacer et l'isolation des façades doit être refaite. L'enveloppe devra être nettement améliorée afin de supprimer les problèmes de surchauffe en période de chaleur, en amenant des éléments architecturaux.
 - Garde-corps : non-conformes.
- 2) La structure intérieure:
 - Circulations intérieures: le galandage est non conforme aux normes anti-feu.
 - Les analyses d'amiante ont démontré que de petites quantités sont présentes dans les sols, les colles et les joints, mais ne présentent aucun danger. Le délai légal pour en supprimer toute trace est 2013.
 - Système de ventilation: obsolète et non-conforme
 - Faux-plafond et luminaires: à changer
 - Réseau électrique: tableaux à moderniser
 - Sanitaires: à remplacer avec robinetterie temporisée et tuyauterie à refaire
 - Chauffage: les brûleurs des chaudières sont en fin de vie et le rendement est faible. Raccordement au CAD à prévoir
 - Ventilation: système à revoir compte tenu de la future ventilation
 - Salle de gym et aula: rien à rénover excepté les vitrages.

Estimation du coût global des travaux : CHF 19'864'713.- TTC en CFE (code des frais par élément).

Estimation du coût de préfabriqués pour le transfert des élèves: CHF 2 millions.

Coût total estimé : CHF 22 millions TTC

Le coût représente 2/3 du coût de construction d'un nouveau bâtiment. Seule la structure qui représente 30% de la valeur du bâtiment est conservée.

Planning :

- Etude : 14 à 16 mois

- Travaux : 18 à 20 mois (sur deux années scolaires)

M. Morand tient à signaler que cette rénovation est une priorité absolue : le bâtiment a eu des problèmes d'infiltration d'eau, les cadres de vitrages sont défectueux, certains sont même tombés. Le degré de vétusté et de dangerosité est certain. Il précise également que le service de gérance gèle tout investissement lourd sur ce bâtiment dans l'attente de cette rénovation.

Un commissaire demande s'il serait possible de recevoir des subventions cantonales et est d'avis d'activer le projet rapidement pour profiter de la situation de crise pour agir sur les tarifs. Il se pose la question de l'utilité de conserver uniquement la structure du bâtiment et pose la question d'une reconstruction totale.

M. Fuchs juge la question tout à fait juste, mais rappelle que le bâtiment est répertorié au service du patrimoine. Quant au niveau des subventions, on peut espérer une participation du ScanE et du service du patrimoine, mais le montant est inconnu à ce jour.

M. Morand insiste sur le fait qu'avec cette rénovation le bâtiment sera entièrement remis à neuf pour 40-50ans.

M. Fuchs précise, qu'en terme de coûts, une rénovation totale ajouterait 2 millions pour le transfert des élèves sur deux ans.

Un commissaire remercie pour la présentation de la pré-étude, dont il approuve le principe.

Il souhaiterait connaître le volume de l'école pour pouvoir comparer avec un immeuble locatif.

Il demande également où se situeront les locaux provisoires et s'il serait envisageable de rapidement créer l'école qui se situera sur le futur quartier des Vergers afin d'y accueillir les élèves.

M. Lizot répond qu'ils seront installés sur le terrain de sport, que l'idée d'une construction rapide de l'école des Vergers s'est posée mais que, sur la question du volume, estimé à 30'000m³, il n'est pas comparable avec un immeuble d'habitation.

M. Sansonnens complète en informant que les études réalisées par le service cantonal ont révélé qu'il n'était, pour le moment, pas nécessaire de réaliser une école aux Vergers. Cependant, l'emplacement est réservé et la situation sera revue tous les 2 ans pour observer l'évolution de la population. Une construction de l'école n'est donc pas envisagée avant l'accueil des premiers habitants, en 2013.

Un commissaire relève que les travaux pourraient démarrer dès 2011. En attendant, il s'interroge sur les risques qu'encourent les élèves et demande si l'appartement du concierge est inclus dans la rénovation.

M. Fuchs répond que, malgré la vétusté du bâtiment et sa non-conformité, les usagers ne risquent pas plus aujourd'hui et confirme la rénovation de l'appartement du concierge.

M. Morand cite les risques qui existent depuis toujours : les éléments de vitrages non sécurisés et les murs en béton avec des garde-corps sur lesquels des élèves se risquent à monter.

Concernant les vitrages et les problèmes de surchauffe, un commissaire relève qu'il existe des vitrages avec des filtres qui, semble-t-il, sont performants.

M. Fuchs précise que, concrètement, ces filtres ne sont pas performants et surtout posent des problèmes de luminosité. Autrement dit, on ne parvient pas à traiter la surchauffe aujourd'hui avec le vitrage thermique.

Un commissaire, faisant référence à une résolution déposée sur la possibilité de poser des panneaux solaires ou photovoltaïques, aimerait avoir le point de vue du spécialiste concernant l'éventualité de recouvrir toute la toiture de ces panneaux et quel en serait le surcoût.

M. Duc répond que la pose de panneaux photovoltaïques est envisageable moyennant un coût de CHF 7'000.- à 10'000.- par kWh installé. Quant aux panneaux solaires, ils ne sont pas recommandés sur les toitures des écoles du fait qu'en période de chaleur il n'y a pas de besoin, ce qui contraint à vidanger les installations pour éviter des surchauffes.

M. Fuchs relève que cette question est très pertinente au niveau de l'écologie et qu'elle pourra être intégrée à l'étude approfondie.

Un commissaire se demande si les coûts de rénovation ne seraient pas moindres dans le cas où le bâtiment ne serait pas classé et aimerait savoir s'il serait envisageable de négocier une subvention au regard du surcoût.

M. Morand précise que ce bâtiment est inscrit dans un plan de site, mais n'est pas classé. Toutefois, il convient de préserver l'ancien tout en incorporant des éléments modernes répondant aux normes actuelles, mais cet investissement n'est pas compensable par des subventions.

Le président demande si des plaintes ont été enregistrées concernant les problèmes de surchauffe et si des accès handicapés sont prévus.

M. Morand relate que, pour la plupart, les usagers arrivent à composer avec la surchauffe et qu'il est prévu un ascenseur pour faciliter l'accès aux étages des handicapés.

M. Sansonnens rappelle avant le vote que le but est d'obtenir un crédit d'étude de 1,7 million qui permettra de poursuivre le processus et de lancer un appel d'offres.

Le président passe au vote:

Qui accepte de poursuivre l'étude de rénovation de l'école des Boudines ?

Accepté à l'unanimité"

*Commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments
du 26 mai 2010*

M. de Préville, président ouvre la séance à 20h30, procède aux salutations d'usage et passe la parole à M. Sansonnens.

M. Sansonnens rappelle que l'objet de l'école des Boudines a déjà été présenté et que lors de la dernière séance du 3 juin 2009, la commission a décidé de poursuivre l'analyse. Il précise que l'objet en discussion ce soir est l'accord pour un crédit d'étude afin de poursuivre jusqu'à la réalisation de cet ouvrage.

M. Morand précise que l'école des Boudines se situe dans le périmètre du plan de Meyrin-Parc et une attention particulière y a été apportée par le service de la nature, des monuments et des sites, ainsi que par la commission cantonale des monuments et des sites.

M. Omarini présente le bilan du bâtiment réalisé en 2009 qui répertoriait les défauts suivants :

*- **Façades extérieures** : toitures, isolation et plafond extérieur à refaire ; ravalement de façade ; menuiseries extérieures et isolation des façades à refaire ; garde-corps non-conformes ; étanchéité et isolation à reprendre.*

*- **Circulations intérieures** : faux-plafond, luminaires et système de chauffage à changer ; système de ventilation obsolète ; garde-corps des paliers à rehausser ; galandage non-conforme ; amiante dans les revêtements des sols ; bancs et patères à changer.*

*- **Réseau électrique** : tableau électrique à moderniser et système d'éclairage obsolète.*

*- **Sanitaires** : robinetteries non temporisées et appareils sanitaires vétustes.*

*- **Chauffage** : raccordement des chaudières au réseau à distance CAD ; brûleurs en fin de vie ; radiateurs et canalisations à nettoyer ; échangeurs en fin de vie.*

*- **Ventilation** : des salles de classe commandées manuellement ; des grilles de ventilation ; la ventilation mécanique sans récupération de chaleur et monobloc vétuste.*

Au niveau des équipements techniques, seule la régulation des monoblocs de ventilation est en bon état, l'installation photovoltaïque étant dans un état correct. Les salles de gym et l'aula ne demandent pas de réfection particulière.

La délibération proposée ce soir est fondée sur les prix et l'étude du futur pool des mandataires après l'appel d'offres lancé en automne 2009 par la Commune.

M. Omarini présente le projet relatif à l'avenir de l'école des Boudines en précisant que pour réaliser le chantier une école provisoire sera créée sur le terrain de foot qui jouxte l'école.

M. Morand ajoute que le bâtiment parascolaire qui sera créé se situera à l'emplacement du terrain de basket.

M. Omarini reprend sur le planning de l'ouvrage : si le crédit d'étude est voté en juin, il faut prévoir une année d'étude, puis le vote du crédit de la construction en automne 2011. L'exécution de l'ouvrage pourrait débuter en janvier 2012 et se dérouler sur toute une année scolaire ; tous les mandataires situent l'achèvement entre l'automne 2013 et début 2014.

M. Morand explique qu'un agrandissement possible de l'école peut être effectué sous le préau et que les honoraires s'élèveraient à CHF 80'000.-.

Le président ouvre le débat.

M. Sansonnens précise que le montant de la réfection est chiffré à CHF 25 millions.

Une commissaire s'interroge sur le montant des honoraires d'architecte et souhaiterait des précisions sur leur rôle exact, car il n'y a aucun travail de création. Elle soutient le montant de CHF 80'000.-.

M. Morand explique que la contrainte énergie et l'aspect patrimonial sont importants et occasionnent beaucoup de séances de travail. Le tarif de CHF 100.- de l'heure est raisonnable compte tenu du nombre de personnes à rémunérer et de plans à faire.

M. Omarini indique qu'il n'y a pas, sur le plan architectural, de contrainte particulière pour le bâtiment parascolaire. Cependant, celui-ci devra être approuvé par le service des monuments et des sites.

Un commissaire espère que le nouveau bâtiment n'entraînera pas une diminution de la surface du préau de l'école enfantine.

M. Morand affirme qu'il n'est pas prévu de le réduire et, de plus, le DIP a édicté des normes précises de mètres carrés de préau par enfant qui ne peuvent être assouplies qu'en cas de contraintes patrimoniales.

Un commissaire relève qu'à Meyrin il y a une recherche de locaux supplémentaires permanents et se demande si l'option de la surélévation peut être retenue.

M. Morand explique que cette option n'a pas été retenue car elle modifierait l'aspect visuel du bâtiment.

Un commissaire rappelle que le bâtiment est protégé et cela entraîne des contraintes et indique qu'il est favorable au parascolaire.

Un commissaire a de la peine à imaginer la cohabitation des enfants avec un chantier dangereux et des grillages. Il craint que l'emprise du chantier ne soit très importante. Il se demande également comment sera agencée l'école provisoire : sera-t-elle modulable et sur combien de niveaux seront réparties les 16 classes ?

M. Morand indique qu'il y aura des palissades et que le service cantonal d'inspection des chantiers prend toutes les mesures adéquates. La question du nombre de niveaux et de réserves pour l'ouverture de classes supplémentaires sera évaluée en cours d'étude.

Un commissaire propose de voter la délibération avec l'amendement de CHF 80'000.- pour éviter d'y revenir après coup.

M. Sansonnens propose de porter la demande de crédit à CHF 2'360'000.-.

Le président procède au vote:

Qui accepte l'ouverture d'une demande de crédit de CHF 2'360'000.- destiné à la rénovation de l'école des Boudines, à la création d'un nouveau bâtiment destiné aux activités parascolaires et à l'étude d'un agrandissement de l'école ? Oui, à l'unanimité.

La délibération n° 2010-22a incluant l'option « honoraires d'étude pour l'agrandissement de l'école de CHF 80'000.- est acceptée à l'unanimité. »

M. Schweizer déclare que l'UDC soutiendra ce crédit d'études, étant donné la vétusté du bâtiment et le besoin en surface pour les parascolaires.

M. Jimenay donne lecture de la position des démocrates-chrétiens:

"L'école des Boudines a vaillamment fêté ses 45 ans. Pour une école primaire qui a fait front, jour après jour, à la visite parfois très dynamique de générations de têtes blondes meyrinoises, c'est un âge canonique.

Les nombreux experts qui se sont penchés sur son état de santé ont découvert une importante détérioration du bâtiment et ont relevé la vétusté des multiples équipements.

Il est donc grand temps de procéder à la vaste intervention chirurgicale qui permettra aux élèves et enseignants d'avoir un centre éducatif plus apte à les accueillir. Une école qui offrira l'espace nécessaire et adéquat pour un développement harmonieux des premiers et un cadre de travail plus approprié pour les seconds.

Une telle rénovation de la structure aura bien entendu quelques contraintes les élèves et les enseignants goûteront aux joies d'une douce mobilité avec laquelle il faudra composer pendant quelques mois.

Les besoins étant plus qu'évidents, le PDC soutiendra avec force la délibération 2010-22a."

M. de Préville fait part de la déclaration des Verts:

"L'école des Boudines est représentative, d'une part, de l'époque "héroïque" de la création de Meyrin-Cité et, d'autre part, d'un style architectural typique de cette époque. Malheureusement, elle ne correspond plus aux normes énergétiques et sécuritaires d'une école genevoise du XXIème siècle. Il convient donc de la rénover en profondeur. En gros, au plus fort de cette rénovation, il ne restera que la carcasse de ce bâtiment. Les travaux seront donc très importants et une étude précise devrait nous permettre de limiter les coûts de ces travaux.

Quand cette école a été construite, il n'y avait pas d'activités parascolaires. Il convient donc aujourd'hui de combler ce manque et de profiter de cette rénovation pour y adjoindre un bâtiment qui permette aux enfants de prendre des repas sur place.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc favorablement cette délibération."

Mme Ecuyer donne la position des radicaux:

"Une rénovation lourde de l'école des Boudines qui accueille en 1964 ses premiers élèves est absolument nécessaire et l'adjonction d'un bâtiment pour les activités parascolaires s'avère quasi indispensable particulièrement avec l'arrivée prévue de l'horaire continu.

Les radicaux soutiendront donc ce crédit d'étude incluant l'option de CHF 80'000.- pour l'étude d'agrandissement de l'école."

M. Hulliger relève que l'école des Boudines, construite en même temps que la cité, appartient au patrimoine, et présente, aujourd'hui, des signes de décrépitude. Il ajoute que les conseillers municipaux n'ont pas le choix et qu'il faut agir rapidement. Il rapporte que les travaux sont conséquents, puisque la somme annoncée se situe aux environs de 23 millions, prix, soit dit en passant, d'une école neuve. Il relève que la tâche la plus ardue sera d'installer, de manière provisoire, un système qui permettra aux élèves de pouvoir travailler en dépit de la réduction des espaces. En ce qui concerne la construction du bâtiment parascolaire, il déclare avoir toujours été favorable à offrir une coupure aux enfants en les sortant de l'école pendant les activités parascolaires. Néanmoins, il conclut en annonçant l'approbation de cette délibération par l'AIM.

M. Brulhart fait part de la position des socialistes:

"Cette école datant des années 60 ne correspond plus aux besoins actuels ni aux normes énergétiques. De plus, des infiltrations d'eau endommagent le bâtiment.

Il est donc temps que le Conseil administratif nous présente cette délibération.

Il faut également rappeler que cette école est un bâtiment protégé par l'héritage acquis du célèbre architecte le Corbusier, dont le rez-de-chaussée est un des éléments les plus marquants.

D'autre part, un nouveau bâtiment pour le parascolaire, incluant l'accueil et la restauration, est envisagé. Les besoins du parascolaire sont déjà importants et ils le deviendront d'autant plus si l'augmentation de l'horaire le mercredi matin se mettra en place: il faudra dès lors pallier le changement et modifier la nature de l'accueil. Nous avons la possibilité d'un agrandissement de l'école, il ne faut pas rater sa réalisation.

Le parti socialiste votera cette délibération."

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2010-22a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'360'000.- destiné à la rénovation de l'école des Boudines ainsi qu'à la création d'un nouveau bâtiment destiné aux activités parascolaires

Vu l'obsolescence technique et fonctionnelle avancée du bâtiment conçu par Georges Addor et Louis Payot;

Vu les problèmes d'étanchéité tant à l'air qu'à l'eau et les nombreuses fuites du préau situé sur des locaux;

Vu l'absence de verres sécurisés dans les cages d'escaliers et sur l'ensemble des parapets vitrés;

Vu les déperditions de chaleur dues à une isolation insuffisante;

Vu l'obsolescence du chauffage, de la ventilation, du sanitaire et de l'électricité (CVSE);

Vu les cloisons en bois situées entre les salles ne respectant plus les normes incendies;

Vu les gardes-corps des préaux ne respectant plus la norme du DIP;

Vu la présence d'amiante dans des matériaux fortement agglomérée, ne présentant pas de danger pour les utilisateurs mais dont la présence à terme est à supprimer;

Vu le réseau d'évacuation des eaux toujours en unitaire mélangeant les eaux claires aux eaux usées;

Vu l'absence d'ascenseur ne respectant pas le règlement d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les bâtiments publics;

Vu l'obsolescence fonctionnelle des locaux, en particulier en matière d'accueil parascolaire, le bâtiment n'ayant pas été conçu pour un tel accueil;

Vu les nombreux déplacements des élèves de l'école des Boudines vers l'école de Livron pour suivre les activités parascolaires;

Vu l'annonce d'un futur horaire continu à l'école primaire et les répercussions attendues sur les activités parascolaires déjà en surnombre;

Vu la protection patrimoniale dont l'école fait l'objet et notamment le plan de site n° 29'484-526 en cours d'adoption ainsi que la monographie en préparation sur l'œuvre de Georges Addor et Louis Payot;

Vu la commission du 3 juin 2009 demandant à l'unanimité de poursuivre l'étude de rénovation de l'école des Boudines;

Vu les notices réalisées en 2006 et 2007 et la pré-étude réalisée en 2008-2009 par le bureau ATBA architectes fixant les objectifs à atteindre en matière de rénovation et de cible financière;

Vu l'appel d'offre sur esquisse réalisé par 5 bureaux retenus au terme d'une procédure sélective en deux tours;

Vu la résolution n° 2005-10a, adoptée le 9 septembre 2008, demandant l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments communaux;

Vu la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 relative à la séparation des eaux;

Vu les normes du DIP, du BPA, de la SIA, de l'OCIRT, de l'IAEI ainsi que la loi et le règlement d'application sur les constructions et installations diverses (L5.05);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 juin 2010,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit d'étude de **CHF 2'360'000.-** destiné à la rénovation de l'école des Boudines pour un montant de CHF 1'844'590.- et à la création d'un nouveau bâtiment destiné aux activités parascolaires pour un montant de CHF 515'410.-,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 2'360'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 2'360'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 2'360'000.- en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dans la rubrique 21.331 dès 2011.

* * *

16. **Délibération n° 2010-24a relative à une demande de crédit de CHF 3'625'000.- destiné à la construction d'un boulodrome permettant l'accueil des clubs ainsi que d'autres activités. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments & finances élargie (Mme Girardet, AIM).**

Mme Girardet donne lecture de son rapport résumant les décisions prises lors de plusieurs commissions:

"Messieurs de Prévaille, et Hamann président conjointement cette séance de la commission des travaux et finances élargie qui s'est réunie le mercredi 26 mai 2010.

Avant de relater cette séance et pour bien resituer le dossier du boulodrome, je me permets de vous reproduire ici l'historique de la saga des boules.

Le 27 janvier 2004, le Conseil municipal décide l'ouverture d'un crédit de CHF 920'000.- destiné à l'étude de la 5e étape du centre sportif. Le programme comprend l'étude de la construction des éléments suivants:

- 1 patinoire
- 2 terrains de football d'entraînement
- 1 terrain de football de compétition
- 1 boulodrome pour les boules ferrées et pétanque ainsi que les accès et aménagements nécessaires.

Le boulodrome a fait l'objet d'études qui ont débouché sur la délibération n° 31/2005 relative à la demande de crédit de construction de CHF 3'715'000.- présentée le 13 septembre 2005 au Conseil municipal.

A partir de ce moment, le Conseil municipal a exprimé sa volonté de contenir les crédits de construction. Cette volonté s'est concrétisée avec le vote, le 11 avril 2006, de la résolution n° 01a/2006 relative au coût de construction de la patinoire couverte et du boulodrome.

Le coût du boulodrome se voyait ainsi plafonner à CHF 2'500'000.-.

- 1) Le 13 mars 2007: un avant projet pour un coût de CHF 2'521'953.- avec sept pistes de 2m de large est renvoyé en commission des sports et des travaux.
- 2) La commission des sports signifie que le nouveau projet n'est pas adapté aux besoins.
- 3) Nouvelle séance de commission des sports le 20 mars 2007. Sont présentées deux variantes: 6 pistes de 2,80m pour un coût de CHF 2'521'953.- et 8 pistes de 2,80m pour un coût de 3 millions. Vote du projet à 8 pistes: 5 oui, 3 non, 1 abstention. Vote du projet initial à 12 pistes: 6 oui, 2 non, 1 abstention. La direction à donner pour cet objet reste donc très difficile.
- 4) Le 8 novembre 2007, la commission des travaux et sports conjointe a pour ordre du jour la présentation d'une variante de 6 à 12 pistes, respectivement de 2 à 4m de large. La commission se prononce clairement pour le projet initial par 7 oui / 3 non et une abstention. La proposition de halle modulée est rejetée par 7 non 3 oui et 1 abstention.
- 5) Une nouvelle délibération 2005-31a est présentée le 4 mars 2008 au Conseil municipal, pour un montant de CHF 4'100'000.-. La différence de coût par rapport au projet initial est justifiée selon le Conseil administratif par la hausse des prix de la construction.
- 6) Cette délibération est renvoyée en commission finances et travaux conjointe.
- 7) Le 7 mai 2008: la commission des travaux et finances conjointe est levée avant le débat sur le boulodrome et le vote.
- 8) Le 9 septembre 2008: le Conseil municipal vote une résolution n° 10a/2005 relative à l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments communaux.
- 9) Le 6 novembre 2008: une majoration de 5% a été ajoutée au montant de la délibération pour l'intégration de hauts standards énergétiques au projet. Ainsi, le montant total s'élève à CHF 4'305'000.-.

Rappel des votes effectués en séance de commission des sports du 5 mars 2009:

- refus d'un mur de grimpe
- choix de la polyvalence pour un maximum de natures de manifestations
- réaliser un dépôt de matériel

- Trouver des économies en vue de réduire les coûts
- Réaliser une seule buvette.

Suite à cette commission, la commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments, se réunit le 25 novembre 2009 avec pour objectif de cadrer le projet à hauteur de 3,5 millions; objectif qui semble réalisable au vu de l'excellente présentation du projet par M. Portier, architecte.

La commission se prononce favorablement à l'unanimité pour plafonner la délibération à 3,5 millions et la polyvalence du projet.

Une demande de crédit de CHF 3'515'000.- a été présentée lors du dernier Conseil municipal. Elle prend en compte la volonté exprimée en commission de limiter le coût à CHF 3'500'000.-. Renvoyée en commission des travaux et finances élargie.

Une séance de cette commission est finalement convoquée le mercredi 26 mai 2010 avec à son ordre du jour : délibération n° 2010-24 relative à une demande de crédit de CHF 3'515'000.- destiné à la construction d'un boulodrome permettant l'accueil des clubs ainsi que d'autres activités.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à M. Sansonnens qui excuse l'absence de M. Devaud.

M. Sansonnens explique aux commissaires présents que cette délibération prend en compte la volonté exprimée en commission de limiter le coût à CHF 3'500'000.-. La demande d'autorisation complémentaire pour l'ouvrage a déjà été déposée afin de ne pas perdre trop de temps dans l'espoir que le Conseil décide de financer l'ouvrage dans les meilleurs délais.

M. Gerdil, de l'administration, présente le projet sous sa forme actuelle.

L'accès au boulodrome se fera par le chemin des Ouchettes accessible pour les chaises roulantes, poussettes, etc. Ce centre sportif est composé :

- d'une halle de jeux comprenant 2 pistes longues et 8 pistes de pétanque. Elle est modulable pour accueillir 6 pistes longues ou 12 pistes de pétanque,
- de pistes extérieures,
- d'une place publique pour les entraînements et les grandes manifestations,
- d'un espace pique-nique.

Le bâtiment abrite également une buvette, une terrasse, des vestiaires, des sanitaires, une zone technique et de rangement, une marquise pour les grandes portes fenêtres, des bancs fixes et des exutoires à fumée faisant aussi office de ventilation naturelle.

Sa fonction polyvalente permet d'accueillir jusqu'à 600 personnes. Le bâtiment est équipé de sorties de secours qui autorisent une utilisation optimum. Le plafond est insonorisé pour préserver une bonne acoustique. Des espaces de rangement sont prévus pour les utilisateurs des lieux.

Il est prévu pour les façades un bardage de bois horizontal et un bandeau translucide fixe en hauteur, ainsi qu'une grande baie vitrée avec marquise du côté des pistes extérieures.

Différentes options sont possibles pour le traitement du bois de façade, quelques exemples de réalisations sont présentés.

Le devis s'élève à CHF 3'515'000.-. Il ne comprend pas le pré-investissement de

CHF 100'000.- relatif aux travaux pour une mise à disposition de la toiture à un exploitant de panneaux photovoltaïques ni les CHF 10'000.- pour la sécurité anti-intrusion.

Ces deux derniers montants ajoutés en option feront l'objet d'un vote de la commission.

Sous réserve de l'obtention du permis de construire, le planning intentionnel présente les délais suivants :

- phase administrative de 151 jours : du 25 juin 2010 au 14 janvier 2011*
- phase exécution de 208 jours : du 17 janvier 2011 au 11 novembre 2011*
- phase finale de 23 jours : du 11 novembre 2011 au 14 décembre 2011.*

Suite à une question d'un commissaire, M. Sansonnens précise que l'option proposée à CHF 100'000.- est en réalité une mesure conservatoire. S'il y a volonté d'avoir des panneaux photovoltaïques tout de suite ou plus tard, il faut prévoir le pré-investissement de CHF 100'000.-, montant qui ne comprend pas les frais d'installation. La Commune laissera à disposition les toitures et ce sont des sociétés extérieures qui mettront en service ces installations.

M. Gerdil précise qu'il est avantageux pour la Commune d'intégrer, dès la construction, la possibilité d'installer les cellules photovoltaïques. En cas de renoncement de cet investissement, il en résulterait un surcoût de 50 à 60% par rapport au prix actuellement soumis à la discussion. De plus, le coût de l'installation photovoltaïque se situera entre CHF 130'000.- et 150'000.- qui ne font évidemment pas partie de la présente délibération.

Répondant à une question d'un commissaire, M. Morand précise que dans le cadre de la 5ème étape, une enveloppe de CHF 920'000.- avait été votée pour l'ensemble des objets. Elle a été largement dépassée. Il souligne que faire une délibération en bloc pour 5 objets est ingérable. C'est la dernière fois que cela se produit. Dans le cas présent, les mandataires ont travaillé sur le projet sans être payés.

Répondant à une préoccupation d'un commissaire, M. Gerdil détaille l'équipement de la cuisine qui comprend deux grands frigos, un four traditionnel, un plan de cuisson, une hotte, une plonge, des armoires. La cuisine est sommairement équipée, mais permet de faire des repas pour une trentaine de personnes, ce qui convient pour les clubs et les rencontres de joueurs.

M. Morand ajoute qu'il est possible de mettre des tables pour 30 personnes à l'intérieur de la cuisine et d'avoir un espace clos, isolé thermiquement et chauffé. La configuration est différente pour des manifestations réunissant 600 personnes. Les prises électriques sont suffisamment nombreuses et puissantes pour des autocuiseurs et des friteuses. Pour de plus grandes manifestations, il y a possibilité de prévoir des éléments additionnels qui ne sont pas inclus dans le programme.

Un conseiller municipal indépendant rappelle que la résolution qui a été votée portait sur l'obligation d'installer des panneaux solaires. Il se demande si la Commune ne peut pas percevoir un loyer pour sa mise à disposition de la toiture.

M. Sansonnens confirme la gratuité de cette mise à disposition. Il faut un acheteur, en l'occurrence les SIG, qui réinjecte l'énergie dans le réseau pour les consommateurs qui veulent de l'énergie verte. Acheter de l'énergie verte à un prix plus élevé est une volonté politique et individuelle.

En réponse à un commissaire qui s'inquiète de l'incidence visuelle de cette installation, M. Sansonnens confirme que les panneaux seront répartis au milieu du toit et s'intégreront très bien. Ils seront très peu visibles contrairement au centre commercial.

Avant de clore le débat concernant ce pré-investissement de CHF 100'000.-, le président résume : en cas d'acceptation par le Conseil municipal, cette somme sera investie pour prendre des mesures conservatoires afin de laisser la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques dans le futur. Il faut préciser que la Commune met à disposition des toitures pour l'énergie photovoltaïque.

M. Gerdil détaille ensuite l'installation pour la sécurité qui comprend une détection volumétrique et un raccordement à un organisme qui intervient en cas d'alarme. L'aspect dissuasif des autocollants placardés sur place joue aussi un rôle. Cela soulève la question de la sécurité des bâtiments de la Commune pour laquelle une réflexion globale devrait être engagée.

M. Genequand invoque l'aspect dissuasif des mesures envisagées et rappelle les frais engagés suite aux déprédations sur le site de la patinoire lors des travaux.

En réponse à une commissaire, M. Gerdil précise qu'il est possible de voir le terrain de boules depuis la buvette même si ce n'est pas un emplacement prévu pour les spectateurs.

Il n'y a pas de vitre mais une ouverture avec un store, car l'espace se veut ouvert et convivial.

M. Morand souligne que l'entretien courant de la toiture est du ressort de la Commune et tout ce qui incombe à l'installation est pris en charge par la société. Cela n'a aucune incidence sur les charges d'entretien pour la Commune.

Messieurs Genequand et Morand répondent avec beaucoup de patience aux commissaires qui s'inquiètent du futur fonctionnement par les utilisateurs de ce boulodrome.

Le boulodrome sera mis à disposition des 2 clubs de boules de Meyrin, du public, des associations de la Commune et sera géré par l'administration. Les horaires et leur répartition sont du ressort du Conseil administratif qui va étudier les demandes de tous les utilisateurs potentiels comme cela se fait pour la patinoire. Le boulodrome est accessible à tous, même s'ils ne sont pas membres d'un club, mais pas forcément à toute heure et tous les jours. La planification reste à faire. Les aînés ont été invités à participer aux discussions avec les clubs. Ils ont pu négocier.

Un conseiller municipal, qui commence à avoir les boules, déplore tout le temps consacré à travailler sur le projet du boulodrome. Il s'étonne qu'il y ait encore des questions alors que tout a déjà été traité et que les conseillers municipaux arrivent à bout touchant pour prendre une décision. Il rappelle que les 2 clubs de boules de Meyrin sont en ligue A et que les joueurs doivent s'expatrier pour pratiquer leur sport. Ils ne se sentent pas reconnus au niveau sportif malgré leurs très bons résultats. Il souligne l'excellent travail réalisé par l'administration qui a auditionné tous les protagonistes.

Sans remettre en question tout le projet, une commissaire souhaiterait que le bouliste défende avec la même énergie la construction de crèches. Elle se dit d'emblée d'accord avec les montants totaux proposés. Pour répondre à une de ses questions, M. Gerdil indique que la zone pique-nique est aménagée en prairie avec des plantations et la conservation des arbres existants. Il n'y a pas encore

de projet précis quant à l'aménagement qui se fera avec le CVH. Il n'y aura ni barrière ni clôture, car c'est un espace public.

M. Morand annonce que le fonds d'équipement intercommunal sera sollicité pour un subventionnement, mais il précise toutefois que les sommes restent très modestes.

Un commissaire estime que le montant des honoraires supérieurs à 20% est très élevé compte tenu de la simplicité du projet. Les mandataires ayant conduit d'autres projets sur la Commune, il conviendrait de revoir ce pourcentage à la baisse.

M. Sansonnens lui répond que les honoraires incluent la totalité des intervenants (architectes, ingénieur civil, ingénieurs CVSE -chauffage, ventilation, sanitaire et électricité-, ingénieurs sécurité, géomètre). Ils sont conformes aux normes SIA. Plus le montant des travaux est faible, plus les honoraires sont élevés. Il y a autant de surveillance sur les grands que sur les petits ouvrages. L'administration a fait un travail de fond en ayant des discussions serrées avec les mandataires.

M. de Préville propose de passer au vote et de se prononcer en quatre étapes.

Comme seule la première étape a été franchie, je vous dispense de l'explication des trois dernières.

Enfin les commissaires des commissions des travaux et de la commission finances répondent successivement et à l'unanimité à la question suivante :

Etes-vous favorables à une ouverture de crédit de construction s'élevant à CHF 3'625'000.-, incluant CHF 100'000.- de pré-investissement de travaux préparatoires en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques et CHF 10'000.- pour les installations liées à la sécurité ?

Suite à ce vote unanime, les commissaires préavisent également à l'unanimité la proposition d'amendement déposé par un conseiller municipal pour supprimer l'indication «sous gestion privée» dans le paragraphe «options».

En conclusion, qu'il me soit permis d'émettre quelques constats :

Ce projet faisait partie du programme de la cinquième étape du centre sportif mis en discussion au printemps 2003. Le programme de ce boulodrome était défini par la délibération votée en janvier 2004. Si tout va bien, les boulistes pourront faire leurs premières parties de pétanque en janvier 2012.

Enfin, neuf ans ont été nécessaires. Je trouve ce temps exagérément long, car rien d'autre que des batailles politiques auront retardé les prises de décision.

Meyrin a les moyens de soutenir ses clubs sportifs. Après le stade de foot et ses tribunes, puis la patinoire couverte, il était temps d'espérer concrétiser ce projet du boulodrome qui offre une place de choix pour les aînés, mais aussi pour la jeunesse de notre commune.

Gageons que ce nouveau bâtiment devienne le nouveau point de rencontre populaire pour les manifestations d'envergure organisée sur la Commune.

Je vous remercie de votre attention."

M. Tremblet demande à Mme Girardet si sa conclusion exprime la position de son groupe.

Mme Girardet confirme.

M. de Préville fait part de la position des Verts:

"Après moult variantes et études qui ont permis d'économiser environ CHF 700'000.- et d'avoir un bâtiment économe en énergie, le projet qui nous est présenté aujourd'hui, bien que cher, permettra une utilisation de cette infrastructure par un grand nombre d'habitants de notre commune et pas seulement une petite centaine de personnes. En effet, ce bâtiment, en plus d'être un boulodrome pouvant accueillir des compétitions internationales et donc de satisfaire aux besoins de nos équipes meyrinoises, pourra également servir de salle de réception et de fête pour diverses occasions de la vie de la Commune ou de la vie privée de nos habitants.

Nous tenons ici à remercier les boulistes meyrinois pour leur compréhension et mansuétude, qui ont permis de concevoir un projet répondant à leurs besoins et économiquement justifiable. Nous félicitons et remercions le SUTPE et nos conseillers administratifs pour leur patience et persévérance dans la recherche d'une solution qui satisfasse le plus grand nombre.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc favorablement cette délibération."

M. Hernot espère que le dernier acte de cette saga se jouera ce soir. Il relève l'immense travail effectué par l'administration et les boulistes pour trouver un consensus, afin que les Meyrinois puissent recourir à un nouveau local pour des manifestations festives publiques ou privées.

Il déclare que le groupe socialiste soutiendra cette délibération.

M. Schweizer se réjouit effectivement que ce projet arrive à sa fin. Il ajoute que ce boulodrome polyvalent est attendu par la population suite à un sondage effectué par ses soins. Il remercie le SUTPE d'avoir travaillé pendant des années sans se décourager pour trouver une solution qui convienne à la majorité. De même, les architectes ont proposé des solutions modulables en collaboration avec les utilisateurs. Enfin, il informe que la boule est un des sports les plus anciens, puisque des exemplaires ont été retrouvés dans des sarcophages égyptiens datant de 5'000 ans. Il aura donc fallu attendre 5 millénaires pour hériter d'un boulodrome à Meyrin, ce qui, selon **M. Schweizer**, illustre bien la patience dont ont fait preuve les boulistes meyrinois. Il regrette que M. Henri Salvador, grand amateur de boules, ne puisse se joindre à l'inauguration de ce boulodrome qu'il aurait sans aucun doute apprécié.

M. Haldemann rappelle les épisodes psychodramatiques de ce Municipal où certains avaient jugé nécessaire de rendre leur mérite sportif. Avec humour, il se demande si, aujourd'hui, ces derniers souhaiteront récupérer leur bien après l'approbation de cette délibération. Il ajoute que la politique n'est pas que du théâtre, elle est avant tout du réalisme, et que l'aboutissement de ce projet s'est profilé à l'instant où la commission des travaux publics a accepté de plafonner le projet à CHF 3'500'000.- le 25 novembre 2009.

Il rapporte que les mandataires ont pu présenter un projet qui correspond pratiquement au projet initial et il relève l'économie de 20% qui a pu être réalisée. Il estime néanmoins cette réalisation coûteuse et souhaiterait que les conseillers municipaux mettent, à chaque fois, la même volonté pour réduire les dépenses en dépit de l'excellente situation financière de la Commune.

M. Haldemann ajoute que les radicaux n'ont jamais été opposés à ce projet, mais pas à n'importe quel prix, et conclut en annonçant que son groupe votera favorablement cette délibération.

M. Charpier déclare que son groupe acceptera cette délibération.

M. Hamann fait part de son soulagement, car il pensait que M. Devaud, initiateur de la cinquième étape du centre sportif, ne verrait pas de son vivant l'issue de cet objet. [rires] Apparemment, cela ne sera pas le cas. Il termine en déclarant que les démocrates-chrétiens soutiendront également ce projet et se réjouiront d'inaugurer le bouldrome par un repas festif.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix le vote quasi-historique de la délibération n° 2010-24a,

relative à une demande de crédit de CHF 3'625'000.- destiné à la construction d'un bouldrome permettant l'accueil des clubs ainsi que d'autres activités

Vu le projet de la branche Vaudagne Ouest du TCMC mettant en péril la pérennité des pistes "longues" situées sur l'avenue de Vaudagne;

Vu la demande croissante des «Pointeurs Meyrinois», les membres du club des Aînés et de la «Boule Meyrinoise» pratiquant la pétanque et la boule ferrée dans différentes institutions privées;

Vu la délibération prise par le Conseil municipal, en date du 27 janvier 2004, ouvrant un crédit de CHF 920'000.- destiné à l'étude de la 5^{ème} étape de réalisation du centre sportif communal;

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal, en séance du 16 novembre 2004, validant la révision de l'image directrice du centre sportif;

Vu la zone de terrassement réalisée dans le cadre des installations de chantier de la tribune;

Vu la résolution 01a/2006 votée par le Conseil municipal le 11 avril 2006 décidant de fixer le coût maximum du bouldrome et de la patinoire;

Vu la résolution 13/2006 votée le 21 novembre 2006 demandant une réalisation rapide du bouldrome prévu dans la 5^{ème} étape du centre sportif;

Vu les projets de délibérations 2005-31a, 2005-31b et 2005-31c présentés fin 2008, prévoyant successivement une indexation du coût du projet initialement prévu en 2005, un montant plafond de CHF 3'500'000.- et une recherche de polyvalence des activités dans la halle;

Vu les diverses commissions qui ont suivi;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 1984, instituant un Fonds d'art contemporain;

Vu les rapports des commissions d'urbanisme, mobilité et logement et travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments & finances élargie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 juin 2010,

D E C I D E

PAR 25 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 3'625'000.-** destiné à la réalisation d'un boulo-drome, pétanque et boule ferrée, ainsi que leurs aménagements extérieurs,
2. qu'une somme de CHF 35'000.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 3'625'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 3'625'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 3'625'000.- en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.331 dès 2011.

* * *

17. **Motion n° 2010-03 présentée par Didier Schweizer, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif de présenter pour le budget 2011 une baisse de 2 centimes visant à faire baisser l'impôt communal.**

M. Schweizer rappelle que cette motion avait été déposée avec un jour de retard après le délai fixé pour les objets de la séance du 18 mai. Il a pris note de l'annonce du Conseil administratif qui faisait part de l'étude du budget avec une baisse du centime additionnel. Il demande, néanmoins, le soutien des autres groupes étant donné l'importance des boni perçus et déclare que si un jour, les finances communales venaient à être moins saines, le groupe UDC soutiendrait alors une augmentation.

Mme Ecuyer déclare que son groupe s'oppose à l'entrée en matière, puisque le Conseil administratif propose depuis plusieurs années une baisse de deux cen-

times et que tous les rapports de la droite ont mentionné cette baisse. Par conséquent, elle estime que cette motion n'a pas sa raison d'être.

M. de Préville rejoint les propos de Mme Ecuyer étant donné que le Conseil administratif a déjà annoncé qu'il présenterait un budget avec une baisse de deux centimes. Il ne voit donc pas l'intérêt d'entrer en matière sur cette motion.

M. Hernot déclare que son groupe est également défavorable à l'entrée en matière.

M. Hamann aimerait ajouter que le PDC ne souhaite pas déterminer un taux fixe pour le centime additionnel et préfère attendre l'étude du budget 2011 pour fixer la baisse des centimes additionnels. Il annonce que son groupe refuse également l'entrée en matière.

Mme Girardet abonde dans le sens de M. Hamann.

M. Charpier annonce que son avis sur l'entrée en matière dépend de l'amendement qu'il vient de transmettre au Bureau. Du même avis que M. Hamann, il estime prématuré de déterminer le taux du centime additionnel.

Il annonce que son amendement se réfère à une variante avec un taux de 45 centimes additionnels. Il aimerait que l'étude du plan des investissements en septembre puisse se faire sans contraintes, d'où son amendement qui propose des changements dans le titre de la motion et dans le décide.

M. Tremblet précise que si l'entrée en matière est refusée, il n'y aura pas d'amendement possible.

Un peu agacé, **M. Schweizer** déclare que le groupe UDC n'a pas vampirisé les idées des autres groupes. Il rappelle que cette motion avait été déposée avant le Conseil municipal du 18 mai, donc avant l'annonce du Conseil administratif sur ce sujet. Il précise qu'une résolution avait fait échouer la baisse des centimes additionnels l'année précédente et il souhaiterait que cela ne se reproduise plus au vu des boni cumulés par la Commune. Il aimerait que le Conseil fasse preuve de courage et satisfasse la demande de la population en baissant les centimes additionnels comme cela s'est fait dans d'autres communes qui se trouvaient dans une situation moins favorable que Meyrin.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tremblet** met au vote **l'entrée en matière** de cette motion qui est **refusée à la majorité évidente**.

18. Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés (Mme Revillet, S).

"Période juin 2009 - mai 2010"

La Commission consultative a tenu quatre séances publiques et son Bureau s'est réuni quatre fois. A fin 2009, la Commune comptait 3'461 personnes en âge AVS, soit 16,5% de la population.

Bureau

Les membres du Bureau proposent et organisent avec le service des aînés les diverses activités (sorties pédestres, à vélo, ballades à thèmes, visites culturelles, d'entreprises, d'instituts) si importantes pour les personnes âgées, leur permettant de rester actives et en bonne santé. Le Bureau prépare aussi les séances publiques (conférences d'information, de prévention ou de délasserment).

Le service des aînés informe le Bureau de ses différentes activités que ce soit dans la gestion du local des aînés "Jardin de l'amitié", les permanences fiscale et juridique, l'organisation des repas de midi, des thés dansants et met en discussion les demandes diverses provenant des aînés de Meyrin. Tout ceci sans oublier l'organisation des vacances balnéaires et la semaine à Interlaken.

Séances publiques

Elles ont toujours bien du succès. M. François Longchamp, Conseiller d'Etat au Département de la solidarité et de l'emploi (DES), nous a parlé de "Quelle politique sociale pour les aînés à Genève ?".

Pour notre grand plaisir, Jo-Johnny a animé notre assemblée générale statutaire avec quelques-unes de ses interprétations.

Un résidant de Feuillasse est venu nous présenter avec talent sa communauté: les Touaregs.

Enfin, nous avons bénéficié des "Conseils et suggestions de nos polices" avec des interventions des agents de la police municipale de Meyrin et des îlotiers de la gendarmerie de Blandonnet.

Local des aînés des Champs-Fréchets : le Jardin de l'amitié

La popularité de ce local ne se dément pas et les activités proposées, toutes à la demande des aînés, sont nombreuses : ateliers de perles, de peinture, de peinture sur verre, de bricolages divers, d'anglais, d'espagnol, de conversation espagnole. Il y a toujours le cyberspace, où des cours sont proposés, ainsi que la permanence impôts et la possibilité de participer à des jeux divers.

Nouveauté : des tournois de pétanque se tiendront de mai à août 2010 tous les jeudis après-midi.

La fête de l'Escalade organisée avec le CEFAM est toujours une réussite; 100 litres de soupe ont été distribués...

Prévention & mobilité

Des séminaires concernant l'activité physique et la mémoire ont été organisés. La place de jeux pour aînés sise derrière le centre commercial est bien utilisée. Une séance d'information et de prévention s'est tenue contre le cancer du sein. La Commune, en collaboration avec Mobilidée, a mis sur pied des ateliers de mobilité portant sur l'orientation TPG et CFF.

Prévention canicule

Le service des aînés a, comme chaque année, préparé une fête avec accordéoniste et apéritif copieux, afin de sensibiliser les aînés à une bonne hygiène de vie pendant l'été, période délicate pour les personnes âgées vivant seules. Le beau temps étant de la partie, la fête a connu un grand succès et une affluence record.

Repas des aînés

Club de midi

Ces repas mensuels rencontrent un tel succès qu'ils ont atteint leur capacité maximale avec presque 200 personnes par repas. Un repas a été organisé à Cointrin.

Autour d'une table

Pour lutter contre la solitude et encourager les personnes âgées à bien manger, le service des aînés en collaboration avec la FSASD, organise des repas en commun dans un restaurant. Un plat du jour est servi au tarif SFASD et les participant-e-s sont entourés de visiteurs-euses.

Noël des aînés

Ces repas sur deux jours suivis d'un thé dansant ont réuni 1'150 aînés au Foru-Meyrin. Là aussi, la capacité du lieu n'est pas extensible et une réflexion devra se faire quant à la forme que prendra cette manifestation à l'avenir.

Un seul corps pour toute la vie !

La responsable pédagogique de la compagnie Alias/Guilherme Botelho a mené des ateliers avec les jeunes écoliers-ières et les aîné-e-s de Meyrin, histoire d'apprendre à regarder différemment notre corps et à s'éloigner des stéréotypes que voudraient nous imposer les médias. Une représentation publique aura lieu le 3 juin 2010.

Visiteuses et visiteurs

Des personnes formées sont mises à disposition des aînés pour leur tenir compagnie à domicile, se promener ou faire leurs courses. Cette activité a permis d'identifier des personnes ayant besoin d'aide suite à une dégradation de leur situation économique, physique ou psychique.

Bénévoles

Toutes ces activités ne pourraient se faire sans l'aide des bénévoles parfois renforcé-e-s par des jeunes de Transit. Ces bénévoles sont d'âges différents mais avec une majorité de personnes en âge AVS, ce qui me semble très important. Elles mettent généreusement à disposition leur énergie et leur temps et, au-delà de l'utilité de leur action pour les aînés de la Commune, ce peut être une excellente manière pour elles de participer à la vie de notre communauté. Le fait que certain-e-s requérant-e-s d'asile de Feuillasse fassent partie de notre équipe de bénévoles est réjouissant.

Cet aspect du travail social communautaire du service des aînés me semble très important car il permet une grande souplesse dans l'organisation des activités et une écoute attentive des envies et besoins des 3^{ème} et 4^{ème} âges. Je voudrais souligner que cela demande un grand professionnalisme, du temps et de la disponibilité à l'équipe du service des aînés.

Meyrin, le 1^{er} juin 2010

Janine Revillet"

* * *

19. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mmes Boccard et Revillet, DC et S).

"Période 2009-2010

La commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin s'est réunie à raison de 6 séances entre juin 2009 et mai 2010.

Commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin

Pour rappel, la commission du Fonds d'art contemporain de Meyrin se compose statutairement de 7 membres artistes, 2 représentant-e-s du Conseil Municipal dont le mandat ne peut excéder 2 législatures soit 8 ans et est présidée par un-e conseiller-ère administratif-ve. Actuellement, la commission est composée des artistes suivant-e-s :

Mme F.-H. Brou, rédactrice d'art (a démissionné en avril 2010), **M. Ch. De Montaignu**, sculpteur, **Mme R. Furrer**, peintre et graveur, **Mme E. Jobin**, plasticienne, **Mme M. Poiatti Haldimann**, historienne et critique d'art.

Œuvres d'art

L'œuvre de L.-D. Fontana nommée « L'Autel de Feu » datant d'une vingtaine d'années était très endommagée ; l'artiste a souhaité la remplacer par une nouvelle version dont le vernissage aura lieu le **16 juin 2010 au Jardin alpin**.

La sculpture de J. Fontaine sise angle rue Gilbert/rue De-Livron sera déplacée ultérieurement dans un lieu encore à définir avec l'artiste.

Le Fonds d'art contemporain de Meyrin a acquis deux portraits de Mme Emma Kammacher, personnalité politique meyrinoise, réalisés par M. Roger Pfund. Ces portraits ont été exposés en façade du bâtiment d'Uni Dufour durant l'été 2009 à l'occasion du 450^{ème} anniversaire de l'Université de Genève.

La sculpture d'Albert Rouiller devant le CO de la Golette a besoin d'être nettoyée. Réparation à l'étude avec l'Etat, propriétaire de cette œuvre.

L'œuvre "Fusta" d'Albert Rouiller au Théâtre Forum Meyrin a été endommagée. Réparation à l'étude.

Concours pour un projet artistique en lien avec les travaux d'assainissement

Plusieurs séances ont été consacrées aux discussions sur un projet artistique en lien avec les travaux d'assainissement.

Ces interventions artistiques doivent permettre une approche originale de ce chantier par la population et susciter des réflexions nouvelles sur les problématiques soulevées par ces travaux. Il est évident que les œuvres des artistes ne devront en aucun cas entraver les travaux en cours.

Des membres de la commission ont présenté des catalogues, dossiers et projets d'artistes susceptibles de participer au concours. 8 artistes ont été sélectionnés parmi ces dossiers.

Une visite du chantier a été organisée avec les membres du Fonds d'art contemporain et les artistes en date du 28 mai afin de mieux visualiser le parcours des travaux d'assainissement.

Les projets seront à remettre en octobre 2010.

Nous espérons que les premières œuvres seront visibles dès 2011.

Il s'agit bien sûr d'un projet d'installations artistiques éphémères.

Jardin des disparus

Pour rappel, ce jardin, situé derrière la ferme de la Golette près du CO, est un lieu de mémoire, de rencontre, de revendication, de vérité et de justice. C'est un lieu ouvert et un espace de manifestations.

Parmi les communautés d'origine étrangère vivant à Meyrin, certaines ont subi des disparitions forcées. Elles ont voulu un lieu en l'honneur des personnes disparues; un lieu de recueillement pour les familles du monde entier qui ne peuvent ni pleurer leur mort ni fleurir une tombe au cimetière.

Par ailleurs, le Conseil des droits humains se réunit régulièrement à Genève, impliquant la présence chaque année de nombreuses ONG, de familles de disparus, et ce lieu leur est aussi destiné.

Lors de la création du jardin, un aménagement simple a été réalisé. La Commune et l'Association du Jardin des disparus ont considéré, qu'étant donné la reconnaissance acquise par ce parc, il était nécessaire de repenser son aménagement de manière à ce qu'il soit mieux adapté à sa mission et à sa fonction.

Le Fonds d'art contemporain en collaboration avec l'Association du Jardin des disparus a lancé un concours pour un projet artistique en proposant à huit artistes l'élaboration de projets dont l'un sera choisi par un jury pour être réalisé.

Ce projet d'aménagement doit correspondre à la problématique défendue par l'Association du Jardin des Disparus et permettre aux visiteurs de saisir le sens et l'usage de ce lieu.

Composition du jury avec une voix, participant au vote final (au total 11 voix) :

Membres de l'association du Jardin des disparus :

Mme J. Bettancourt

M. P.-A. Tschudi

Membres de la commission du Fonds d'art contemporain :

Mmes E. Jobin, F.-H. Brou, M. Poiatti, R. Furrer, Ch. De Montaignu, J. Revillet, Y. Boccard

Collaborateurs de la Mairie de Meyrin

M. O. Chatelain, responsable du Centre de Voirie Horticole de Meyrin et M. P. Maag, architecte au SUTPE.

Membres avec voix consultative, ne participant pas au vote final :

Mme M. Boget, conseillère administrative, déléguée à la culture

Mme D. Rémy, responsable du service des affaires culturelles.

Les artistes invités sont :

Noële Baker, Anne Blanchet, Rudy Ducelière, Dominique Fontana, Mireille Fulpius, Carmen Perrin, Laurent Possa, Pierre-Alain Zuber.

Le projet présenté doit interagir avec les 6 arbres sis sur cet espace et une stèle, toutefois ces éléments peuvent être déplacés.

Le choix du jury s'est porté sur le projet d'Anne Blanchet, projet représentant un point d'interrogation géant sous forme de banc en béton intégré dans la pente légère du terrain. Ce "?" est orienté de manière à être lisible depuis le chemin piétonnier longeant la parcelle. Il s'agit d'une intervention artistique minimaliste utilisant un langage universel, simple et susceptible de toucher un large public. Vu la grandeur du projet artistique, ce "?" sera visible du ciel.

En date du 3 novembre 2009, le Conseil administratif a validé ce projet dans le parc de la Golette.

La sculpture de J.-C. Deschamps « OUI-NON » sera déplacée dont le lieu est encore à définir, cette démarche se fait en lien avec l'artiste.

Le chantier sis partiellement sur le terrain du Jardin des disparus sera démantelé en principe encore en 2010, dès lors l'installation du projet artistique pourra débuter.

Pour information, le fonds présentait un solde au bilan de CHF 1'069'800.98 au 31 décembre 2009.

Yolande Boccard et Janine Revillet

Meyrin, le 31 mai 2010"

20. Annonces de projets.

Néant.

* * *

21. Propositions individuelles.

Vu que le Théâtre Forum Meyrin présente sa nouvelle saison en juin, **M. Brulhart** aimerait que le Bureau puisse communiquer les dates du Conseil municipal au mois de mai.

M. Tremblet fait remarquer que les dates du 2^{ème} semestre sont déjà connues.

M. Brulhart déclare qu'il faisait référence aux dates du 1^{er} semestre 2011.

M. Tremblet répond qu'il est difficile d'établir les dates pour une année au vu des obligations de chacun. Il entend sa demande et regrette de ne pouvoir y accéder.

* * * *

Mme Doudin aimerait remercier très chaleureusement le service des affaires culturelles et les associations qui ont participé à la réalisation du festival Gratte-Bitume. Elle espère que ce week-end exceptionnel pourra être réitéré les prochaines années.

M. Tremblet abonde dans son sens et souhaite également pouvoir profiter à nouveau de ce festival de qualité.

Au vu de l'heure tardive, **M. Tremblet** propose de sursoir aux autres propositions individuelles et questions et de les traiter à la séance de septembre, ce qui est approuvé avec un grand soulagement par l'assemblée affamée.

Avant de lever la séance, **M. Tremblet** souhaite un excellent été à l'auditoire.

* * *

22. **Questions.**

Les questions sont reportées à la séance du 14 septembre 2010.

La séance est levée à 21h35 /BNE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 16 août 2010.

La 1^{ère} secrétaire :

Renée Ecuyer

Le président :

Laurent Tremblet